
Remerciements

Elisabeth Pascaud ; Chef de la mission actions régionales à la Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques m'a accompagnée dans ce travail.

Qu'elle en soit remerciée.

Nathalie Cancalon ; assistante au Comité de coordination des programmes régionaux d'apprentissage et de formation professionnelle continue a assuré le secrétariat de la mission.

Mes remerciements vont également à toutes les personnes qui ont bien voulu me faire part de leur expérience et de leur point de vue.



Sommaire

Introduction	9
Partie I	
L'illettrisme en France : réalités et ampleur du problème	13
Qu'est-ce que l'illettrisme ?	16
Une définition qui recouvre une réalité multiple	16
Cinq caractéristiques proposées par les chercheurs	17
Différents types de questions posées par le repérage de l'illettrisme	18
Des modes de repérage différents selon l'objectif visé	19
Combien d'illettrés ?	19
Des chiffres fournis par l'armée	19
Des chiffres fournis par l'INSEE	21
Qui sont-ils ?	21
Des âges et origines divers	22
Des problèmes de scolarité pratiquement communs à tous, même si les explications diffèrent	22
Des parcours professionnels sans rien d'exceptionnel... et une rupture	22
Des situations plus fragiles	23
Partie II	
L'action aujourd'hui : un éclairage à partir du terrain	25
Diagnostic – conseil – orientation : une étape capitale	27
Aujourd'hui, de multiples acteurs contribuent à ce diagnostic...	28
... mais d'une manière peu organisée et non systématique	28
Entreprises et collectivités publiques : des réalisations exemplaires mais isolées	29
Une nécessité qui se manifeste dans les situations de crise...	30

... mais qui est plus rarement perçue comme action préventive	30
Prévention de l'illettrisme : le rôle de l'école et ses limites	32
Formation : une offre hétérogène et difficile à cerner	32
Un mode de financement complexe et fragile	33
Une situation des formateurs largement préoccupante	35
Des outils pédagogiques nombreux mais pas systématiquement testés	35
Parcours d'insertion : un manque de coordination	36
Des parcours d'insertion reposant sur une concertation...	36
... rendue difficile lorsque les acteurs s'ignorent...	37
... malgré l'existence de correspondants régionaux et départementaux	37
Appui national : des réponses décalées par rapport aux nécessités de l'action	38
Une action de sensibilisation aujourd'hui décalée par rapport aux besoins	39
Une coordination interministérielle distendue	39
Une animation du réseau déconcentré inégalement perçue	40
Une politique de recherche peu lisible et trop coupée du terrain	40

Partie III	
Recommandations :	
pour une politique de lutte contre l'illettrisme	41
Améliorer le repérage et l'orientation	43
Organiser un réseau local pour permettre le repérage et l'orientation	43
Former les agents d'accueil	44
Développer le repérage dans les entreprises et dans les fonctions publiques	45
Organiser et améliorer les réponses de formation	45
Réaliser une « carte » de l'offre réelle de formation	45
Capitaliser, évaluer et diffuser les méthodes	46
Conseiller les outils en fonction de leur efficacité et de leur maniabilité	46
Professionaliser les formateurs	47
Situer la formation dans une politique d'ensemble de l'école à l'entreprise	48
Tisser des liens avec l'école	48
Articuler formation et emploi, en associant les entreprises et les fonctions publiques à la lutte contre l'illettrisme	49
Traduire cette politique dans les dispositifs de financement	51
Réexaminer les conditions d'accès à l'ensemble des mesures à mobiliser	51

Améliorer les taux de prise en charge des formations de base	52
Organiser les cofinancements	52
Stabiliser les financements	53
Se doter d'une organisation territorialisée	54
S'appuyer sur ce qui existe actuellement...	54
... mais en le structurant davantage	54
Une organisation formalisée autour d'un chargé de mission régional...	55
... pour assurer un service de proximité	55
Créer un comité d'évaluation de l'action	56
Créer une instance nationale de coordination pour définir une politique et la mettre en œuvre	57
Transformer l'organisation nationale	57
Animer une politique de recherche au service de l'action	58
Sensibiliser, communiquer, organiser des échanges sur les pratiques	59
Récapitulatif des propositions	61
Propositions d'actions	63
Propositions d'organisation	64
Conclusion	65
Glossaire	67
Annexe 1	
Lettre de mission	71
Annexe 2	
Liste des organismes et personnes rencontrés	73



Introduction

Lorsque le 10 juin 1998, Martine Aubry, ministre de l'Emploi et de la Solidarité, et Nicole Péry, secrétaire d'État à la Formation professionnelle, m'ont confié la responsabilité de réfléchir à une nouvelle organisation de la lutte contre l'illettrisme, le but de cette mission, annoncée au cours du débat sur la loi de lutte contre les exclusions au Parlement, était clairement fixé.

Parce que l'illettrisme est un facteur grave d'exclusion, parce que depuis de nombreuses années l'opinion a déjà été alertée, parce qu'il ne s'agit plus seulement de sensibiliser, d'informer, d'expérimenter encore et toujours mais d'organiser une politique publique opérationnelle pour mettre en œuvre une priorité nationale partagée au niveau des plus hautes instances de l'État – le Gouvernement, le Président de la République – le rapport qui suit ne « traite pas » de la « question de l'illettrisme ». Il a pour objectif de proposer des solutions plutôt que des explications, des actions plutôt que des recherches de responsabilités.

Notre objectif dans ce rapport n'est pas de « parler de » ou « d'écrire sur » l'illettrisme ou les illettrés mais de voir comment organiser l'action et la suivre, afin que tous ceux qui, dans notre société, ne parviennent pas à bien comprendre les messages qu'on leur adresse ou à se faire comprendre, puissent y parvenir.

Les réactions à l'annonce de cette mission illustrent d'une manière significative l'état d'esprit et l'organisation actuels de la lutte contre l'illettrisme : pourquoi cette mission alors que tant de choses ont déjà été écrites, tant de recherches et de publications ? Comment un « non spécialiste » allait pouvoir se diriger entre les familles de pensées contradictoires, voire entre des « chapelles » très opposées ? Comment allons-nous traiter cette question si complexe en si peu de temps et venir à bout de toute la documentation et des publications sur le sujet ?

À toutes ces inquiétudes, nous avons voulu répondre par la simplicité, le réalisme et le pragmatisme. Si l'on veut mobiliser efficacement et durablement tous ceux qui sont ou peuvent être les acteurs d'une politique publique renforcée de lutte contre l'illettrisme, il faut pouvoir expli-

quer simplement de quoi il s'agit, partir de la réalité et avoir comme objectif non seulement les actions à entreprendre mais surtout leurs résultats auprès de ceux qui en ont besoin.

Or, la première réalité qui s'est manifestée à nous, c'est effectivement celle des chercheurs, des spécialistes avec des différences, des divergences parfois très fortes sur les définitions, les chiffres, les méthodes.

Puis, celle des acteurs avec leurs approches institutionnelles, entrepreneuriales, associatives, nationales mais aussi locales.

Dans ces deux mondes qui se rejoignent aujourd'hui trop rarement nous avons voulu voir ce qui est et ce qui se fait, dans des situations et des lieux différents, en tentant de ne pas nous laisser enfermer dans une logique particulière.

Sans prétendre à aucune exhaustivité, nous avons voulu exprimer un point de vue issu de la confrontation de multiples sources indépendantes les unes des autres.

C'est dans cet esprit que j'ai demandé à deux universitaires très différents, un linguiste et un psychologue, dont les noms sont connus et suscitent la réaction, de suivre les différentes étapes de cette mission.

C'est dans le même esprit que nous avons voulu conjuguer une approche institutionnelle et systématique de rencontre des administrations centrales et déconcentrées, des organisations patronales et syndicales et des associations, à une approche plus impressionniste, moins organisée.

Car ceux qui nous ont contactés de manière spontanée, auprès desquels nous avons pu aller, ne figurent pas tous aujourd'hui dans les catalogues spécialisés et se sentaient souvent bien loin des cercles d'initiés.

Les pages qui suivent sont nourries de toutes ces rencontres. Elles ne s'apparentent donc ni à un rapport administratif ni à un travail de recherche.

Au lecteur qui s'attendrait à y trouver une définition savante de l'illettrisme ou une profession de foi en faveur de l'une de celles qui existent, nous répondons tout simplement que nous nous intéressons ici à la lutte opérationnelle contre l'illettrisme, en tant qu'il est une gêne pour la recherche d'emploi, le maintien dans l'emploi, et parce qu'il est porteur d'exclusion sociale.

À celui qui nous demanderait sur quel « chiffre » nous fondons ce rapport, nous répondons « aucun ». Mais ceux qui sont brandis par les uns et les autres nous semblent suffisamment convergents pour dire qu'il y a dans notre pays trop de gens que l'écrit exclut ou peut exclure parce qu'ils n'en maîtrisent pas assez l'usage.

Sont-ils illettrés ? Est-ce la langue française qui leur fait problème ? Est-ce un blocage qui les conduit à ne pas pouvoir utiliser ce qu'ils savent pourtant ? Les recensements, les procédures de tests... seront impuissants à entrer dans ces distinctions. Seul le travail avec eux, s'ils éprouvent le besoin et l'envie de s'en sortir, permet de le dire.

La vraie question pour nous est « que faut-il faire, et surtout comment le faire ? ».

Ce qu'il faut faire, beaucoup l'ont compris sur le terrain : services de l'État, institutions publiques, collectivités locales, associations de bénévoles, organismes de formation, entreprises, hôpitaux... C'est une multiplicité d'actions, quelquefois coordonnées mais qui s'ignorent le plus souvent. C'est une formidable intelligence des situations et des voies pour redonner confiance en ses capacités d'apprendre et se servir de ce qu'on sait. Mais ce sont aussi certains des intervenants à la générosité parfois pesante et dominante qui ont « leurs » illettrés, qui les défendent, les administrent, les mettent en scène comme victimes d'un fléau... risquant de les enfermer dans leur « handicap » plus que de les aider à accéder à une plus grande autonomie sociale.

Face à cette réalité multiforme, notre position ne peut pas être complètement catégorique, mais elle s'appuie sur quelques convictions.

L'illettrisme est un problème réel pour bon nombre de nos concitoyens. Ce n'est pas pour autant un état d'infériorité, une tare et, il n'y a pas si longtemps ce n'était même pas un problème. Mais dans une société où l'écrit se substitue de plus en plus à la relation directe dans la vie professionnelle et sociale, c'est un facteur d'exclusion contre lequel il revient au politique de lutter. Pour cela il ne suffit plus d'en parler de manière lyrique ou généreuse et d'encourager ainsi les bonnes volontés en espérant que cela suffira.

Il faut une action déterminée, efficace, qui coordonne des approches sociales, économiques, psychologiques et pédagogiques, mette en commun tous les moyens et les compétences mobilisables pour aider chacun à s'en sortir, où qu'il soit, quels que soient sa situation et ses besoins.

Tout cela c'est dire qu'il faut une politique avec des orientations, une organisation, des moyens et une évaluation des résultats.

Et pourtant, il faut éviter une institutionnalisation stigmatisante qui ferait de l'illettrisme un monde à part avec « son » public et « ses » spécialistes.

La lutte contre l'illettrisme, c'est une des composantes de la formation permanente, une deuxième chance et l'illustration de ce que peut être une formation tout au long de la vie. Elle prend sa place dans ce contexte, s'appuie sur des compétences communes, sur des méthodes de même inspiration et sur les mêmes règles qui permettent de conjuguer lutte contre l'illettrisme et formation professionnelle.

Mais c'est aussi une composante de la lutte contre les exclusions parce que l'illettrisme en est souvent un facteur, en même temps qu'une conséquence. Les instruments là aussi se conjuguent car, pour des adultes, il n'est plus temps d'une formation de base sans objectif autre que celui de se former. La formation ne peut être que ce qui permet de trouver une aide, une insertion, un emploi, un revenu et une vraie autonomie sociale.

C'est ce qu'expriment les articles 24 et 149 de la loi contre les exclusions qui vient d'être votée. C'est dans cette perspective que se situent les propositions de ce rapport, cherchant à ne pas isoler la lutte contre l'illettrisme dans une singularité qui l'éloignerait de son objectif, mais cherchant pourtant à se donner les moyens d'une véritable action publique pour aider ceux qui sont les plus fragiles à l'égard de leur formation et de leur insertion sociale et professionnelle.

Si nous voulons, dans notre société, organiser « le mieux vivre ensemble » dont personne ne se sente exclu, donner ou redonner à chacun les moyens de comprendre ou de se faire comprendre dans notre univers où la langue et l'écrit deviennent un support incontournable de communication, cela justifie bien l'organisation rigoureuse d'une vraie politique publique organisée et évaluée.

Pour cela, il faut accepter d'adapter les structures existantes et, après avoir pendant quinze ans dénoncé l'illettrisme, mobiliser toutes les énergies pour qu'il régresse.

La grande question qui traverse ce rapport est simple : les moyens d'aujourd'hui sont-ils adaptés à l'ampleur de l'enjeu ?

Article 24

« La lutte contre l'illettrisme fait partie de l'éducation permanente. L'État, les collectivités territoriales, les établissements publics, les établissements d'enseignement publics et privés, les associations professionnelles, syndicales et familiales, ainsi que les entreprises y concourent chacun pour leur part.

Les actions de lutte contre l'illettrisme sont des actions de formation, au sens de l'article L 900-2.

Les coûts de ces actions sont imputables au titre de l'obligation de participation au financement de la formation professionnelle prévue à l'article L. 950-1 [...]. »

Article 149

« La lutte contre l'illettrisme constitue une priorité nationale. Cette priorité est prise en compte par le service public de l'éducation ainsi que par les personnes publiques et privées qui assurent une mission de formation ou d'action sociale. Tous les services publics contribuent de manière coordonnée à la lutte contre l'illettrisme dans leurs domaines d'action respectifs. »

Partie I

L'illettrisme en France : réalités et ampleur du problème



Avant de proposer une action, il faut savoir de quoi on parle, pour qui on va agir. Or, lorsqu'on aborde l'illettrisme, rien n'est simple, ni évident.

C'est, en effet, sous l'aspect complexe de la recherche, des études et des publications que s'est présenté à nous « le monde de l'illettrisme » que les chercheurs et les universitaires ont beaucoup investi. Un investissement très productif, des positions très diverses, différentes au point d'être divergentes, voire même conflictuelles et de donner lieu à la naissance de véritables « chapelles ». Des fortes oppositions qui dépassent le cercle des spécialistes mais interrogent ou inquiètent parfois ceux qui en sont plus éloignés, il fallait tenir compte aussi. Ceux qui débattent avec une telle passion ont en effet au moins un point commun qui pour nous est essentiel : leur intérêt partagé, leurs connaissances et leur investissement personnel.

Dans les quelques pages qui suivent, nous avons tenté d'aborder simplement le problème ; que les spécialistes nous pardonnent, nous ne « jouons pas dans la même cour qu'eux » mais il fallait bien tenter de dire simplement ce contre quoi nous allons lutter.

Parmi les universitaires et chercheurs, nous avons fait un choix et demandé à Alain Bentolila, linguiste, professeur à l'Université Paris V Descartes et à Jean-Marie Besse, psychologue, professeur à l'Université Lyon II Lumière, de faire avec nous le point régulièrement, au long de cette mission. Ces deux personnalités reconnues, si différentes par leurs approches souvent opposées, leur formation, leur sensibilité ont accepté d'entretenir ensemble, avec nous, une discussion permanente. Ce rapport, et tout particulièrement sa première partie, leur doit beaucoup. Ce n'est pas que soudain ils auraient oublié tout ce qui les oppose mais ils ont eu conscience que pour agir, proposer les bases de la mise en œuvre d'une vraie politique publique, nous avons besoin d'éclairages très différents.

Ces deux spécialistes ne sont certes pas les seuls. Nous en avons rencontré d'autres, également éminents et reconnus, dont les témoignages ont aussi alimenté ce rapport.

Qu'est-ce que l'illettrisme ?

La première difficulté qui s'est présentée à nous était de trouver un langage commun. S'il peut être paradoxal de parler de « langage commun » à propos de la lutte contre l'illettrisme, qui consiste précisément à faire en sorte que chacun puisse se faire comprendre et comprendre l'autre, c'est pourtant une réelle difficulté pour tous ceux qui travaillent sur le terrain que d'avoir l'impression de ne pas tous parler de la même chose alors qu'ils voient la nécessité de travailler ensemble.

Comment, dans une perspective d'orientation, d'organisation, d'évaluation de l'action, présenter d'une manière simple et compréhensible ce que recouvre la notion d'illettrisme ?

Une définition qui recouvre une réalité multiple

Pour les spécialistes, relèvent d'une situation d'illettrisme « les personnes qui ne peuvent comprendre, seules, une information disponible seulement sous une forme écrite, après avoir été scolarisées au moins cinq années ».

Quelle information ? Le tableau d'affichage dans une gare ou un aéroport, le mode d'emploi sur un produit ou des consignes de sécurité dans l'entreprise, une lettre de relance de l'Agence pour l'emploi, le livret de liaison d'un enfant avec son école..., on pourrait multiplier les exemples.

Des jeunes de l'âge du collège ou sortis du système d'enseignement, des adultes ou des personnes âgées « qui ont peu ou mal acquis les premiers apprentissages et n'ont jamais fait leur l'usage de l'écrit », peuvent se retrouver dans cette situation. Parce qu'« il n'est pour eux ni immédiat, ni facile, ils l'appréhendent, ils l'évitent ».

Les spécialistes nous donnent les raisons de cette incapacité à lire ou à écrire efficacement :

- défaut d'identification ou de reproduction des lettres ou des mots ;
- incapacité à les combiner comme il faut ;
- impossibilité de comprendre que l'écrit peut être, comme l'oral, un moyen d'échange et de communication.

Ce qui est automatique pour nous, identifier les lettres, les mots, les reconnaître, dégager le sens ne l'est pas pour eux. Lire, écrire est long, pénible, peu efficace. Tous n'ont pas les mêmes difficultés. Elles dépendent à la fois du type de texte et de ce qu'ils en attendent. C'est pourquoi leurs comportements face à l'écrit, mais aussi face à l'expression orale, sont loin d'être homogènes.

Il y a donc des formes d'illettrisme, liées à des situations spécifiques et il convient de parler d'illettrismes, au pluriel.

Pour ceux qui ont cette difficulté, il faut inventer, compenser, pour se débrouiller quand même avec l'écrit. C'est ainsi que sans savoir lire, on peut, au prix de beaucoup d'efforts, comprendre en photographiant visuellement le message comme si c'était une image (panneaux indicateurs par exemple), reconnaître des objets en identifiant leur emplacement ou leur couleur (les différents flacons de produits d'entretien par exemple).

Pour ceux qui ont la chance d'avoir une famille, des amis, un travail, la répartition des rôles peut permettre de contourner ou de cacher la difficulté. C'est l'épouse qui remplit les « papiers », le subordonné ou le nouveau qui écrit ou lit les consignes. Mais que l'un d'eux vienne à manquer et tout s'écroule. Plus l'illettré est seul, plus il est difficile pour lui de compenser.

Depuis une quinzaine d'années, de nombreux chercheurs se sont penchés sur l'origine et la nature des difficultés du rapport à l'écrit.

Cinq caractéristiques proposées par les chercheurs

Elles revêtent plusieurs dimensions.

Lorsque l'on ne voit pas l'intérêt de lire et d'écrire, cette action n'a pas de sens : ce qui est écrit n'appartient pas au monde dans lequel on vit. L'écrit est étranger, inaccessible, et l'on n'a pas envie d'y accéder. Certaines personnes s'engagent même dans l'apprentissage de la lecture pour faire plaisir à quelqu'un ou parce qu'on les y oblige, mais elles ne voient pas en quoi cela va vraiment leur servir.

Les illettrés peuvent, parce qu'ils sont allés à l'école, analyser la langue orale et le fonctionnement de la langue écrite, ce qui les différencie des analphabètes qui n'ont jamais appris à lire et à écrire, mais ils ne savent pas organiser seuls ces capacités, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent pas les utiliser.

Pour certains illettrés, lire s'apparente à un exercice de devinette, appuyé sur quelques indices limités : on reconnaît un mot et on brode une histoire autour. Pour d'autres, cela consiste à un pénible exercice de déchiffrage, comme si c'était le seul objectif de la lecture.

Pour beaucoup, l'écrit c'est le monde de l'école. Un monde à part, qui ne leur rappelle pas que de bons souvenirs, un monde qu'ils ressentent très coupé de leur vie quotidienne.

Les illettrés ne parviennent pas facilement à se libérer de la technique de la lecture. Ainsi, s'ils ne comprennent pas un mot, ils n'osent pas le « sauter », en s'attachant au sens général du reste de la phrase. Ils l'osent d'autant moins que leur entourage leur renvoie une image dévalorisée de leurs capacités.

Les personnes en situation d'illettrisme ne présentent évidemment pas toutes simultanément ces caractéristiques, ni à un même degré. Les frontières entre les unes et les autres ne sont guère strictes car entre

une personne incapable de lire et d'écrire et une autre seulement malhabile, les points de passage sont heureusement nombreux, différents suivant la progression et le cheminement de chacun.

Il n'y aurait donc pas d'illettrés définitifs mais des gens qui peuvent sortir de cette situation de différentes manières, quel que soit leur âge, en fonction de leurs capacités, de leur situation, de la formation qui leur est proposée, des compétences du formateur et de la manière dont l'environnement reconnaît les nouvelles compétences acquises.

Différents types de questions posées par le repérage de l'illettrisme

Quelle légitimité pour repérer, recenser des populations ainsi caractérisées ?

Opérée de manière administrative, une pareille tentative risque d'apparaître aux yeux de certains comme une vaste entreprise de normalisation sociale. Ne risque-t-on pas de nier les autres compétences en réduisant une mesure à la seule dimension de l'écrit ?

Beaucoup de personnes en situation d'illettrisme ne vont pas spontanément le manifester, ni même entreprendre d'y remédier en se soumettant à un diagnostic de leurs compétences sur l'écrit tant qu'elles ne vivent pas trop mal comme elles sont.

Les modalités du repérage soulèvent également des remarques

Les situations de test rapide employées lors des enquêtes nationales pratiquées présentent certaines limites. Parce qu'elles ressemblent à un examen, elles sont souvent mal ressenties par des sujets fragilisés par rapport à la scolarité et à l'écrit. Dans ces conditions, la mesure de leurs performances ne constitue pas un indicateur de la manière dont elles se comportent couramment avec la lecture ou l'écriture. Le diagnostic ne peut échapper à une marge d'erreur.

Des techniques plus longues cernent la manière dont ces personnes traitent différents types d'écrits dans des situations qui ont pour elles une signification : vie courante, déplacements, travail. En précisant les difficultés qu'elles entretiennent avec l'écrit, on pourra mieux préparer leur parcours pour sortir de leur situation. L'évaluation des performances sur des tests limités se complète alors d'une évaluation de compétences.

Lorsque l'on demande à quelqu'un d'estimer lui-même son degré de performance pour lire et écrire, on peut considérer que la réponse n'est pas forcément fiable. Avoir la claire conscience de ses propres compétences n'est pas évident, surtout lorsqu'on est en difficulté.

Des modes de repérage différents selon l'objectif visé

Selon que l'on a pour objectif :

- l'établissement de repères pour la mise en œuvre de politiques : la mesure des performances par tests rapides peut suffire ;
- l'orientation, pour proposer les réponses les plus adaptées : des mesures de performances mais aussi une prise en compte des compétences et de la nature du rapport à l'écrit semblent alors nécessaires – les outils sont plus complexes et le temps consacré plus long ;
- le suivi des progrès au long de la formation : on utilise des outils de positionnement ou de diagnostic au cours d'un entretien plutôt que d'une procédure standardisée.

La relativité et la diversité des définitions aussi bien que des mesures montrent bien la difficulté des chiffrages et permettent de mieux comprendre les querelles autour « du » chiffre des illettrés en France.

Combien d'illettrés ?

Les nombreuses polémiques sur les chiffres ne reflètent-elles pas la physionomie de ce monde de l'illettrisme, cloisonné entre spécialités ? Car ni le linguiste, ni le sociologue, ni le psychologue, ni le formateur, ni le statisticien ne devrait prétendre pouvoir aborder seul un recensement des illettrés. En effet, que conclure des résultats d'un test qui ne serait pas distribué à un échantillon représentatif de la population, par exemple en se limitant à des territoires où l'on soupçonne plus qu'ailleurs qu'il y a des illettrés en nombre ? Que faire d'un chiffre qui dresserait une cloison étanche entre illettrés et lettrés, sans dire quelles aptitudes font défaut et quelles autres peuvent servir de base à une remédiation ? Comment organiser les moyens autour de chiffres qui ne tiendraient pas compte du degré de gêne induite par l'illettrisme dans la vie sociale ou professionnelle ? Comment coordonner les actions autour de chiffres qui ne pourraient être rattachés à aucune définition partagée ? Et pourtant, tels sont les chiffres dont on dispose dans la plupart des cas aujourd'hui. Certains mêmes n'ont pu être publiés et ont donné lieu à d'intenses polémiques.

Les deux séries de chiffres que nous reproduisons ici, s'ils n'échappent pas à tous ces travers, comptent néanmoins parmi ceux dont la contestation est la mieux circonscrite. Et ce sont les seuls en attendant qu'au lieu de s'opposer, les différentes disciplines se concertent pour produire ensemble des données plus pertinentes et utiles.

Des chiffres fournis par l'Armée

Les tests réalisés par l'Armée avec l'équipe dirigée par le professeur Alain Bentolila fournissent une série de résultats chiffrés. Ces

chiffres concernent les jeunes garçons, de nationalité française, soumis à une série d'épreuves au moment de tests d'aptitude dans les centres de sélection du service national.

Ces tests n'avaient pas un objectif purement statistique. À l'époque du service national, ils étaient destinés à vérifier l'aptitude au service, à l'orientation de l'appelé vers telle ou telle catégorie d'emploi et à l'organisation de formations dans les unités.

Leurs résultats font l'objet d'une exploitation systématique depuis 1990, mais les chiffres recueillis en 1996 et 1997 ont été affectés par la disparition prochaine du service national.

Les derniers chiffres fiables portent donc sur l'année 1995.

Jeunes gens sans diplôme, ayant un niveau scolaire en dessous de la 3^e

N'ont pas accès à l'écrit	7,1 %
Ne savent lire que des mots isolés	11,4 %
Ne savent lire que des phrases isolées	14,4 %
Lecture superficielle de textes	23,3 %
Lecture approfondie	40,9 %
Profils aberrants	2,9 %
Total	100 %

Cette source de données est particulièrement intéressante car elle est la seule à être systématique et à apporter des résultats utilisables pour structurer l'action sur le terrain en fournissant une « géographie » des problèmes d'illettrisme.

Bien entendu, elle a des limites. Il faut se souvenir qu'elle concerne seulement les jeunes or, les générations plus anciennes touchées par l'illettrisme ne se répartissent peut-être pas de la même manière sur le territoire. D'autres critiques sont faites à ces chiffres du fait de la nature des tests passés et surtout des conditions, proches de celles d'un examen, qui peuvent perturber les capacités de lecture des jeunes gens. Enfin, des doutes ont été émis sur l'homogénéité avec laquelle les consignes de passation étaient appliquées d'une unité à l'autre.

Ces difficultés, toutefois, ne condamnent pas la source. En revanche, on ne peut parvenir à un consensus sur le mode d'utilisation de ces données sans une plus grande transparence sur leurs points forts et sur leurs limites statistiques.

Avec la disparition du service national et la création de la « journée d'appel pour la Défense » (JAPD), ces tests sont maintenus et réorganisés. Les jeunes garçons, et les jeunes filles à partir de 2001, ne maîtrisant pas la lecture et l'écriture pourront être orientés vers des structures d'accueil susceptibles de leur proposer des formations et des aides appropriées.

Des chiffres fournis par l'INSEE

L'INSEE fournit les seuls chiffres sur l'ensemble de la population, au-delà de sondages ponctuels comme celui qui avait été commandé à « infométrie » en 1988.

L'INSEE a recueilli des données à l'occasion de son enquête « conditions de vie des ménages » menée en 1986/87, puis en 1993/94, sur un échantillon de 13 000 ménages vivant en France métropolitaine.

Dans cette enquête, l'illettrisme est approché de manière indirecte : lecture habituelle des journaux ou revues, de livres, capacité à rédiger un chèque, une lettre pour l'Administration... Cette méthode elle-même a été contestée par un certain nombre de chercheurs spécialistes.

La différence de questionnaire entre les deux séries d'enquêtes ne permet pas de mesurer une évolution. La première concluait en 1986/87 que l'illettrisme touche 3,3 millions de personnes dont 1,4 millions d'immigrés, soit 9,1 % de la population. Mais la deuxième, ne se fondant pas sur un questionnaire identique, dénombre en 1993/94, 2,3 millions d'adultes rencontrant ces difficultés, soit 5,4 % de l'ensemble de la population, près de la moitié d'entre eux n'ayant pas eu le français comme langue maternelle.

Il faut bien garder à l'esprit que ces données, fréquemment utilisées, concernent des difficultés de lecture et d'écriture dans des situations déterminées, celles du test pour les Armées et celle de certains types d'usage dans la vie courante pour l'INSEE.

Qui sont-ils ?

Les enquêtes statistiques dont on dispose actuellement ne nous permettent pas de caractériser d'une manière complète les personnes en situation d'illettrisme.

C'est donc auprès de chercheurs, de formateurs, et de ceux que nous avons rencontrés nous-mêmes sur le terrain que nous avons pu nous faire une idée.

Certains organismes de formation ont bien voulu nous adresser quelques fiches décrivant les situations les plus significatives dans leurs groupes. C'est à partir de ces cas et de ces rencontres que nous apportons quelques éclairages sur les situations d'illettrisme vécues par ceux qui suivent une formation de base.

Des âges et origines divers

Le public des organismes de formation s'étend de la sortie de la scolarité obligatoire jusqu'à l'âge de 50 ou 55 ans.

Des Français de souche, des immigrés de longue date ou de la deuxième génération semblent éprouver des difficultés semblables et se côtoient dans les mêmes formations, même si chaque cas a son histoire et nécessite une démarche de réapprentissage appropriée. En revanche, on rencontre des immigrés de date récente, confrontés surtout à l'apprentissage du français.

Des problèmes de scolarité pratiquement communs à tous, même si les explications diffèrent

- La maladie des parents et leur ignorance de l'importance de l'école, la perte de l'un d'eux ou un divorce ; des problèmes matériels ou d'ordre économique ;
- l'origine étrangère, le mode de vie des parents (déménagements très nombreux, gens du voyage), le rapport culturel particulier qu'ils entretiennent avec l'écrit ;
- une maladie grave, une longue hospitalisation ;
- la détention, les placements répétés ;
- la mésentente avec un parent autoritaire à l'origine de fugues et de la pratique de « l'école buissonnière » ;
- la mésentente avec un instituteur, un professeur, ayant conduit à une attitude d'opposition ;
- le sentiment d'avoir été négligé, abandonné par les adultes ;
- un sentiment d'incompréhension des raisons d'un « apprentissage forcé » ;
- des difficultés d'ordre cognitif, parfois cachées sous une apparence désinvolte ou provocatrice ;
- des difficultés de mémoire, d'orientation dans l'espace...

Beaucoup d'entre eux ont vécu une enfance difficile physiquement et/ou psychiquement, et ont été déstabilisés dans leur confiance en eux-mêmes.

Des parcours professionnels sans rien d'exceptionnel... et une rupture

- 24 ans dans la même entreprise de BTP, jusqu'à la suppression du poste occupé et à la proposition de passer chef de chantier : c'est alors que se révèle l'impossibilité d'écrire un rapport, remplir un bon d'achat, calculer une surface, faire des relevés géométriques.

- Un apprentissage en plomberie, quelques années comme peintre, manutentionnaire, six ans comme agent d'entretien à la voirie, des missions d'intérim, un CDI dans une grande entreprise de l'industrie chimique jusqu'à passer agent technique et à une proposition d'évolution vers

un nouveau poste plus qualifié : se révèle alors l'impossibilité d'entreprendre la formation technique complémentaire, faute d'un niveau suffisant de lecture-écriture.

– Un parcours assez décousu avec un an dans une entreprise de cartonnage, trois ans d'intérim, une longue période de chômage, quatre ans de CES/CEC et une embauche définitive comme agent d'entretien de la voirie : c'est là qu'apparaissent les manques en lecture, pour lire le nom des rues, passer le permis...

Des situations plus fragiles

– Rmiste, jouant au loto en espérant un jour le gros lot, la revendication de ne souscrire à aucun projet, sans vrai désir de travailler.

– Juste à la sortie de l'école une brève expérience de femme de service dans un hôpital... qui ne demande ni de lire ni d'écrire, mais la crainte de ne pas trouver un autre emploi.

– 3 CES et 2 emplois saisonniers, aucune activité professionnelle depuis 1992, déclarant « faire des extras ». En fait, il n'a jamais pu obtenir ces emplois de serveur qu'il demandait, faute de pouvoir noter les commandes.

– Aide palefrenier qui, après un problème de santé, échoue aux épreuves théoriques du CAP de pâtissier ; ensuite, armée, intérim, AFPA mais collé à l'examen de plâtrier ; à nouveau petits boulots, vendanges, restaurant. Puis, c'est la maladie et le RMI.

– Après l'éducation des enfants, un CES dans une maison de retraite, en salle, et un accès impossible à la préparation du CAP de cuisine.

Toutes ces situations requièrent des solutions différentes, des étapes à organiser, à combiner. Mais il doit exister pour chacun une solution possible, sans que personne ne puisse se sentir coupable de se trouver dans une telle difficulté.



Partie II

**L'action
aujourd'hui :
un éclairage
à partir du terrain**



Un système foisonnant d'initiatives et d'engagements personnels, reposant sur des énergies, des intelligences et une générosité remarquables : c'est la première impression qui se dégage de tous nos contacts et des observations croisées que nous avons recueillies. Mais cette extraordinaire abondance souffre d'un réel manque de professionnalisation et paraît s'organiser sans orientations claires ni exigences de résultats.

Tel est le constat que nous avons pu faire tout au long de nos rencontres, organisées de deux manières très différentes mais complémentaires :

- Quatre DRTEFP nous ont permis de participer à des réunions regroupant l'ensemble des partenaires qui travaillent avec elles à lutter contre l'illettrisme, et nous ont accompagnés sur un certain nombre de sites.
- Nous avons noué des contacts spontanés ou par recoupement avec tout un ensemble de responsables et d'acteurs, aussi bien nationaux que locaux.

Pour mieux rendre compte de la réalité dont ils ont témoigné, nous restituons ces observations en les synthétisant dans un point de vue dont nous assumons la responsabilité.

Diagnostic – conseil – orientation : une étape capitale

Si l'on veut vraiment lutter contre l'illettrisme, il faut pouvoir toucher les personnes concernées.

Or, rien n'est moins facile car elles ont souvent tendance à cacher leurs difficultés, à nier le problème : c'est que la crainte du regard que l'on va porter sur elles, le risque de se voir exclure ou encore plus marginaliser l'emporte sur leur volonté de manifester le besoin de formation qu'elles peuvent ressentir. Ainsi, paradoxalement, ceux que leurs difficultés peuvent conduire à l'exclusion s'excluent trop souvent eux-mêmes du repérage qui pourrait contribuer à les en préserver. Il ne s'agit donc pas seulement de leur proposer une solution, de les convaincre de son utilité,

mais aussi et, en tout premier lieu, de les conduire à s'engager dans une voie qui leur permette de surmonter leurs difficultés.

Aujourd'hui, de multiples acteurs contribuent à ce diagnostic...

Trois occasions de repérage sont systématiquement organisées par :

- l'armée, à l'occasion du service national, et depuis quelques semaines la journée d'appel pour la défense (JAPD), qui sera élargie aux filles en 2001 ;
- la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), avec son bilan orientation ;
- l'administration pénitentiaire, avec un repérage étendu de manière progressive aux entrées dans toutes les maisons d'arrêt et établissements de peine.

Hormis ces situations bien définies, où une classe d'âge entière ou tout un public peut être systématiquement testé, le repérage des situations d'illettrisme se fait à l'occasion de démarches portant sur une demande d'orientation, d'emploi, d'aide sociale...

C'est ainsi que nous ont été cités :

- les missions locales et PAIO, qui ont un rôle important dans le diagnostic et l'orientation des jeunes ;
- les travailleurs sociaux, à l'occasion notamment de l'élaboration du contrat d'insertion pour les Rmistes ;
- les associations, citées par de nombreux stagiaires, comme étant à l'origine de leur entrée en atelier de formation ;
- les organismes de formation, repérant des stagiaires dans l'incapacité de suivre une formation professionnelle à cause de leurs difficultés en lecture et écriture ;
- les DDTEFP, à l'occasion d'un contrôle dû à l'absence de réponse à une convocation pour une offre d'emploi ;
- l'ANPE, dont le rôle est présenté par les uns comme déterminant alors que d'autres lui reprochent de se mobiliser plutôt sur des publics plus proches de l'emploi.

Enfin, de nombreux acteurs s'interrogent sur la manière de se rapprocher des entreprises pour tenter de mener avec elles une action préventive qu'ils considèrent indispensable pour éviter le rejet du personnel illettré sur le marché du travail.

... mais d'une manière peu organisée et non systématique

Ceux qui assurent le premier diagnostic ont souvent l'impression de ne pas avoir la compétence nécessaire. Même s'ils se trouvent assez démunis, les agents d'accueil se sentent capables de repérer l'illettrisme, mais ils ne savent pas comment aborder le problème avec les personnes concernées. Lorsque quelqu'un, pour tenter de cacher sa difficulté,

prétexte « je n'ai pas mes lunettes », « j'ai mal à la tête aujourd'hui », comment montrer que l'on n'est pas dupe sans blesser encore plus celui qui s'adresse à vous ? On ne peut, dans cette situation, se contenter d'improviser.

Les agents rencontrés nous ont fait part de leur souhait de disposer d'outils de repérage simples et proches de leur pratique professionnelle. Ils nous ont dit leur rejet de ceux qui sont trop lourds et longs à utiliser. Ils ont exprimé aussi leur besoin d'une formation les aidant à repérer (savoir, par exemple, ne pas remplir le dossier à la place de l'intéressé), à aborder le problème sans froisser ceux qu'ils accueillent, mais aussi sans être gênés eux-mêmes. Les exemples de formations de ce type (ANPE notamment) semblent positifs, bien reçus par les agents dont elles facilitent l'action.

Reste que pour aborder le problème utilement, il leur faudrait pouvoir proposer immédiatement une solution, un contact, or il n'y en a pas toujours. Les missions locales, en particulier, disent leur déception et leur découragement dans leur action, lorsqu'elle ne débouche sur rien de positif.

Ces multiples difficultés non résolues expliquent sans doute pourquoi les différentes institutions ne participent pas de manière systématique à ce diagnostic comme elles le pourraient, mais aussi comme elles souhaiteraient le faire.

Quand elles y contribuent, elles utilisent souvent des critères et des définitions différents, faute de disposer d'un référentiel commun. Selon les territoires, leur implication est très inégale, de sorte que les actions ne touchent pas tous les publics concernés : ici, ce sont seulement les jeunes, ailleurs les Rmistes...

Cependant, soucieux d'améliorer la lutte contre l'illettrisme, certains territoires ou régions travaillent à se doter eux-mêmes d'outils communs pour une action concertée de repérage et d'orientation.

Entreprises et collectivités publiques : des réalisations exemplaires mais isolées

En abordant cette question avec les organisations professionnelles, patronales et syndicales, des entreprises, des chercheurs, des consultants, des hôpitaux, le ministère de la Fonction publique, le CNFPT..., nous avons pu dégager quelques constats.

Une nécessité qui se manifeste dans les situations de crise...

Risque de fermeture, passage à de nouvelles technologies ou à de nouvelles normes de qualité, accidents du travail..., ce sont avant tout les situations de crise qui semblent conduire l'entreprise ou la collectivité à se pencher sur l'ensemble des qualifications de son personnel et tout particulièrement de celui ayant le plus bas niveau de qualification.

Les problèmes d'illettrisme apparaissent à cette occasion, facilitant une prise en charge dans le plan de formation, sans même citer le mot d'illettrisme.

Les clés de la réussite d'une telle démarche apparaissent de plusieurs ordres :

- la volonté patronale d'aboutir ;
- l'appui syndical pour convaincre les salariés, après que les syndicats aient été eux-mêmes convaincus de l'intérêt de la démarche ;
- l'engagement de la maîtrise pour soutenir l'effort de formation et permettre son articulation avec l'activité professionnelle ;
- l'appui d'un conseil en entreprise capable de montrer l'impact négatif de l'illettrisme, ou plus généralement de la sous-qualification sur les performances de l'entreprise et donc d'aider à articuler formation et réalité professionnelle ;
- la qualité de l'organisme de formation, la compétence de ses formateurs et leur capacité à agir dans l'entreprise.

Mais les difficultés demeurent considérables, surtout lorsque l'on recherche des financements. Il s'agit d'une opération lourde, surtout si l'entreprise est en difficulté. Si elle peut prétendre à des aides de l'État et des fonds structurels européens, la complexité et la lenteur des processus sont des handicaps lourds et des freins puissants. Une entreprise de la métallurgie, malgré le succès de la formation en trois ans de la moitié de son personnel, interrompt cette année la démarche, lassée face à la lourdeur administrative.

... mais qui est plus rarement perçue comme action préventive

On a l'impression que le problème est très difficile à aborder, parfois tabou, dans les entreprises publiques ou privées mais aussi dans les collectivités territoriales. Certains de nos interlocuteurs, représentant de grandes organisations, nous ont dit très franchement et très simplement que notre rencontre avait été l'occasion pour eux d'une nouvelle prise de conscience de leur faible mobilisation sur ce sujet. D'autres, plus rares, nous ont affirmé que le problème n'existait plus.

La nécessité de prévenir l'exclusion de ceux qui sont illettrés commence cependant à se manifester, hors situation de crise, dans certains secteurs. C'est le cas du secteur de la propreté, employant des salariés de très bas niveau de qualification. Pour conserver leurs marchés face à la

concurrence, les entreprises doivent permettre à leurs salariés d'acquérir un minimum de capacités en lecture-écriture. Le FAF a engagé une expérimentation, actuellement en cours, avant de définir une stratégie plus générale. Une entreprise de très grande taille tente une action pour laquelle elle rencontre de grandes difficultés, tant pour recruter des stagiaires – ils cachent leur problème par pudeur et par crainte de réactions négatives de l'employeur – que pour trouver une prestation de service – son organisme actuel a des méthodes « très traditionnelles ». Comme d'autres entreprises, elle regrette le manque d'aide méthodologique, d'informations simples et faciles à utiliser sur des expériences antérieures qui montreraient la voie. Elle souhaiterait pouvoir connaître l'offre de formation disponible et disposer d'indications précises sur sa qualité. D'autres secteurs d'activité (agro-alimentaire et plasturgie par exemple) ont les mêmes préoccupations. Dans certaines régions, on expérimente l'utilisation du congé individuel de formation pour lutter contre l'illettrisme.

Si la fonction publique territoriale ou hospitalière, comme les entreprises, se saisit de ce problème à l'occasion de crises (modernisation, changement de matériels, mutations...), le cadre très important de la préparation aux concours administratifs sert lui aussi de révélateur. Les échecs répétés dans ces préparations ou les tests lors de l'inscription constituent des indices ou même des moyens de repérage. Des hôpitaux, des villes se sont engagés dans des expérimentations. Le CNFPT travaille aux possibilités de transfert des expériences réalisées par certaines grandes villes. Pour les petites communes, il envisage une aide sous la forme de sensibilisation et de conseil pour faire appel à des organismes de formation compétents localement.

Il pourrait sembler, de prime abord, que le problème ne pouvait pas se poser à la Fonction publique d'État où le recrutement se fait par concours. Or, dans les services déconcentrés, il se révèle que certains agents de catégorie C préparant une promotion par concours ne disposent pas des savoirs de base indispensables.

Toutes ces tentatives de formation en cours d'emploi sont très dispersées. Les expériences ne sont pas capitalisées, de sorte que chacun a le sentiment de repartir à zéro. Les publications qui existent cependant ne parviennent pas jusqu'au terrain.

C'est ainsi que deux personnes dans une situation identique sur le plan de l'illettrisme, occupant le même type d'emploi dans des entreprises ou dans la fonction publique, peuvent se trouver vis à vis de leurs chances d'en sortir, dans des situations totalement différentes selon qu'il existe ou non, dans leur environnement un dispositif de repérage, des possibilités de formation et une volonté des employeurs : il n'y a aujourd'hui, dans notre pays, aucune égalité des chances d'accès aux savoirs de base.

Prévention de l'illettrisme : le rôle de l'école et ses limites

Le discours qui nous a été tenu par certains de nos interlocuteurs se sentant peu concernés par la lutte contre l'illettrisme s'est assez souvent accompagné d'un rejet de responsabilité sur l'Éducation nationale. Certains mêmes allant jusqu'à considérer ce renvoi sur l'école comme une raison de ne pas agir eux-mêmes et de ne pas se sentir engagés ou concernés.

Certes, c'est à l'Éducation nationale qu'il appartient, en tout premier lieu, d'apprendre à lire, à écrire et à compter et de vérifier qu'elle y parvient pour tous les enfants.

Mais il convient de ne pas présenter les choses de manière abstraite, désincarnée ou trop générale. Ceux qui parlent de haut et de loin de ce problème ont-ils rencontré, comme nous, dans certains quartiers très difficiles, des équipes éducatives confrontées aux problèmes d'enfants n'ayant aucune culture de l'écrit, aucun repère pour l'aborder, aucune aide de leur famille malgré les efforts des équipes éducatives ? Ces équipes accomplissent un travail remarquable, l'école constituant le seul repère qui subsiste alors que tous les autres ont disparu. Lorsqu'on a vu, avec de tels enseignants sur le terrain, la difficulté de leur tâche, on ne peut accepter la facilité avec laquelle certains voudraient les charger de résoudre tous les problèmes d'apprentissage, alors que c'est toute la société qui est interpellée.

La préoccupation de l'Éducation nationale en matière d'apprentissage de la lecture et de formation des enseignants est manifeste. Mais aujourd'hui l'ampleur de la tâche est telle que, malgré tous ses efforts, l'école ne pouvant remédier à tout, elle ne peut suffire à éviter que des jeunes ne soient pas assez familiarisés avec l'écrit pour ne pas risquer de basculer un jour dans l'illettrisme.

Formation : une offre hétérogène et difficile à cerner

Même s'il existe de très nombreuses publications sur les formations en matière de lutte contre l'illettrisme, il est excessivement difficile d'avoir aujourd'hui une réelle vue d'ensemble. L'« état des lieux » réalisé chaque année par le Groupe permanent de lutte contre l'illettrisme (GPLI) présente des réalisations existant dans chaque région. C'est un document riche en illustrations de ce qui se fait mais ce n'est pas un bilan.

Nos observations partent donc encore une fois du terrain, tel que nous avons pu le voir, sans exhaustivité mais avec des caractéristiques communes qui reviennent régulièrement.

Il semble qu'au moins une partie des régions ait organisé une offre de formation spécifique pour lutter contre l'illettrisme. Mais c'est le plus souvent au niveau local que de telles initiatives sont prises. L'organisation de réponses spécifiques prend des formes différentes : ateliers permanents de lutte contre l'illettrisme (APLI), ateliers de formation de base, dispositifs permanents de maîtrise des savoirs de base, ateliers Lire – Écrire – Compter...

Ces réponses ont plusieurs traits en commun :

- assurer des entrées et sorties permanentes ;
- évaluer les acquis et lacunes de chaque personne à l'entrée dans le dispositif ;
- permettre des durées et rythmes de formation variables selon les besoins et possibilités des stagiaires ;
- individualiser fortement les réponses de formation ;
- assurer la formation au plus près des stagiaires : délocalisation des formations, déplacement des formateurs... ;
- fédérer plusieurs organismes de formation pour assurer une offre commune.

Ces traits communs résultent d'analyses convergentes souvent réinitiales par chaque région, voire chaque territoire. Il faut bien préciser qu'il n'existe pas aujourd'hui de cahier des charges commun et que les seules synergies tiennent au souci spontané de certains de s'informer des expériences existantes, notamment en s'adressant au centre de ressources locales.

Ces formules spécifiques de formation sont complétées par des actions de droit commun (AFA, SIFE, APP et sans doute d'autres) organisées pour un public d'illettrés.

Des associations aussi se mobilisent, organisant une véritable offre de formation assurée par des bénévoles. Cette offre de formation est même assez développée dans certains territoires, les bénévoles recevant une formation spécifique obligatoire et bénéficiant d'un encadrement spécialisé. Cependant, se dessine actuellement une certaine évolution vers une complémentarité de l'action bénévole et de celle des professionnels. Les bénévoles jouent plutôt un rôle de premier repérage, voire de prospection, puis de démarrage d'une formation en tête-à-tête avant l'entrée dans un organisme de formation, souvent redoutée dans un premier temps. Les formateurs aux compétences plus professionnalisées peuvent alors prendre le relais, éventuellement avec un accompagnement et un suivi par le bénévole.

Un mode de financement complexe et fragile

Pour tous ceux qui en ont la charge, le financement d'un « atelier » relève du casse-tête répété chaque année : c'est ainsi qu'une action de formation pour 20 personnes a mobilisé 8 financeurs différents dans une municipalité rencontrée. Le nombre des financeurs possibles se

chiffre à plus de 20, et nous ne pouvons même pas prétendre les avoir tous repérés. On peut citer :

Crédits emploi/formation	Autres crédits d'État	Collectivités locales	Autres
IRILL Contrat de plan SIFE CES (formation) Actions jeunes CIE (formation) Conventions d'adaptation EDDF	DRASS DDASS DDPJJ DRAC DRDF Politique de la ville	Conseil régional Conseil général Municipalité	FAS CAF Entreprises FSE (objectifs 3 - 4) Fondation de France Caisse d'épargne

Les règles de fonctionnement, les conditions d'attribution et les justificatifs diffèrent selon les financeurs, obligeant les organismes de formation à jongler entre eux lorsqu'une formation regroupe des jeunes pris en charge par le Conseil régional, des chômeurs de longue durée en SIFE (DDTEFP), des CES bénéficiant d'une formation (DDTEFP), des Rmistes dont le contrat d'insertion relève du plan départemental d'insertion (PDI) financé par le Conseil général...

Plusieurs financeurs fonctionnent sur la base d'un coût à l'heure stagiaire (éventuellement à des taux différents), d'autres attribuent une aide forfaitaire.

Les calendriers de programmation diffèrent d'un financeur à l'autre.

Même les durées de formation par semaine sont à adapter aux statuts des stagiaires : courtes pour ceux qui travaillent (salariés ou CES) et d'une durée minimale pour ceux qui sont rémunérés.

Chacun de ces multiples financements est à négocier chaque année en fonction des nouveaux entrants... et des priorités et moyens financiers des différentes institutions. C'est dire la précarité des organismes et des intervenants qu'ils rémunèrent.

La durée totale pose également un problème, obligeant à prévoir des changements de statut au cours du parcours de chacun. Ainsi, la durée d'un SIFE étant maintenant plafonnée à un niveau inférieur à ce qui est généralement nécessaire à l'acquisition des savoirs de base, il faut trouver une autre formule au-delà du délai permis.

Le resserrement des priorités des pouvoirs publics sur les chômeurs de longue et très longue durée et sur des objectifs d'accès rapide à l'emploi oblige à mobiliser de plus en plus d'énergie pour trouver d'autres financements, plus adaptés à ce public. La réorientation des financements du FAS renforce encore ces difficultés.

Les organismes de formation ont ainsi l'impression d'un fossé entre une priorité affichée de lutte contre l'illettrisme et des priorités financières qui ne servent pas cette lutte.

Une situation des formateurs largement préoccupante

La précarité financière des organismes de formation les oblige, le plus souvent, à recruter leurs formateurs en CDD. Les salaires sont bas lorsqu'il s'agit d'organismes spécialisés vers ces publics et qui ne peuvent pas équilibrer leur activité par des contrats plus rémunérateurs (plans de formation d'entreprises, par exemple).

Les budgets des organismes de formation sont le plus souvent trop serrés pour envoyer leurs formateurs en formation. D'ailleurs, l'offre de formation continue ne semble pas toujours systématiquement organisée. Les centres ressources, dont c'est un rôle essentiel, semblent connaître des difficultés de financement de cette activité.

Tandis que les chercheurs consultés insistent sur le professionnalisme nécessaire à la lutte contre l'illettrisme, plusieurs formateurs que nous avons pu interroger semblaient n'avoir aucune préparation spécifique à ce type d'enseignement. Les formations continues qu'ils nous citaient paraissaient plutôt limitées à des séminaires ou journées de rencontre. Ils n'avaient, le plus souvent, aucune expérience du monde de l'entreprise.

Cependant, malgré cette situation alarmante, on rencontre des organismes dans lesquels le professionnalisme reconnu des formateurs s'est construit sur l'expérience accumulée et une réflexion au sein d'équipes pluridisciplinaires dont les praticiens regrettent cependant qu'elle ne soit pas davantage articulée avec les travaux de recherche. Ils attendent de la recherche et des pouvoirs publics un appui qui leur permette de capitaliser leurs expériences et d'évaluer leur impact.

Aucun bilan complet aujourd'hui ne permet d'apprécier la part de ces différentes situations. Nous ne pouvons que nous faire l'écho de l'inquiétude que nous avons rencontrée partout d'une précarisation croissante des formateurs, qui semblent surmonter leurs handicaps grâce à leur talent et à leur engagement personnel, mais on pourrait s'interroger sur une politique qui s'en remettrait au seul militantisme de ses agents, sans leur apporter les moyens réels du professionnalisme attendu d'eux.

Des outils pédagogiques nombreux mais pas systématiquement testés

La question des outils pédagogiques paraît à la fois secondaire et importante. Secondaire parce que l'illettrisme n'est pas seulement l'absence d'une technique de lecture ou d'écriture mais la manifestation d'un problème de communication plus global. Le remède n'est pas seulement technique et la formation du formateur importe peut-être plus sinon autant

que l'outil qu'il utilise comme support d'apprentissage. Importante car l'outil aide le formateur à créer les conditions de l'apprentissage, lesquelles doivent être radicalement différentes de celles de l'école qui a été souvent un échec. C'est sans doute pourquoi les formateurs jouent sur une large palette d'outils qu'ils adoptent et adaptent en fonction des besoins et centres d'intérêt de chaque stagiaire.

Ces outils sont achetés dans le secteur commercial, choisis sur la base du « bouche à oreille » et/ou des conseils du centre ressources, les promoteurs d'outils organisant eux-mêmes le démarchage auprès des centres ressources. Si le GPLI en a fait une liste, il n'en a pas évalué systématiquement la qualité. Il n'y a pas aujourd'hui de politique rigoureuse des pouvoirs publics pour éviter de financer (même indirectement) l'achat, l'utilisation et même la promotion d'outils dépassés ou désuets.

N'a-t-on pas porté trop d'attention et de temps, pendant quinze ans, à la conception de ces outils, le but essentiel étant d'en inventer un, de le présenter à ses pairs, le moyen étant magnifié par rapport à l'exigence de résultat ? Il semble bien que l'on assiste à une « survalorisation » des outils. N'est-elle pas l'une des principales causes de la mauvaise « maniabilité » des outils que nous avons pu observer sur le terrain ?

La production d'outils pratiques et flexibles, comme cherche à le faire actuellement l'administration pénitentiaire, ne fait plus l'objet de l'effort interministériel qui avait permis, il y a quelques années, une mise en commun des moyens et des résultats.

De manière générale, les formateurs considèrent qu'il existe suffisamment d'outils mais qu'ils sont trop fermés. C'est pourquoi ils semblent nombreux à consacrer une grande partie de leur temps à réinventer des outils de base qui pourraient être communs pour peu qu'ils soient adaptables dans leur champ d'application.

Parcours d'insertion : un manque de coordination

Pour l'ensemble des partenaires institutionnels et les multiples intervenants de ce domaine, la résolution des problèmes d'illettrisme devrait passer par la construction de parcours d'insertion dans la durée, ce qui nécessite une forte coordination qui n'existe pas.

Des parcours d'insertion reposant sur une concertation...

Les responsables, les praticiens ont insisté sur le temps qu'il faut pour sortir d'une situation d'illettrisme, sur la nécessité d'une période longue dans laquelle la formation ne soit pas un préalable à l'insertion, une

« mise à niveau », mais dans laquelle elle l'accompagne. Pour « passer », elle doit en effet démontrer rapidement son utilité, faute de quoi les personnes concernées risquent de se décourager et préférer continuer à « se débrouiller » avec l'aide de leur environnement.

Cette articulation demande une coordination des acteurs, au plus près du terrain. C'est ce que nous avons pu voir dans les « dispositifs permanents » ou les groupes locaux, rassemblant autour d'une même table l'ANPE, la mission locale, le CCAS, les associations intermédiaires, les organismes de formation, les responsables de la politique de la ville et du PLIE. Ils examinaient ainsi ensemble les possibilités de prolonger ou de réorienter les parcours des personnes en cours de formation et d'insertion.

... rendue difficile lorsque les acteurs s'ignorent...

Des acteurs qui ne peuvent assurer un parcours complet à eux seuls (et c'est sans doute mieux ainsi) peinent considérablement à prendre les multiples initiatives nécessaires et à trouver des solutions de maillage pour organiser un parcours d'insertion.

Il a été frappant d'observer la multiplicité des acteurs de la lutte contre l'illettrisme qui nous avaient été signalés par des réseaux divers ou que nous avons découverts par recoupements et qui s'ignorent mutuellement complètement sur le terrain.

Nous n'avons trouvé nulle part de description concrète de l'ensemble des acteurs du terrain. Nous avons en revanche entendu de nombreux intervenants, notamment dans l'orientation, désireux d'avoir une telle vue d'ensemble : liste des acteurs, de leurs domaines d'intervention respectifs et de leurs coordonnées, autrement dit un « qui fait quoi ». Ce manque de lisibilité du dispositif et de coordination concrète a été souvent dénoncé par nos interlocuteurs.

... malgré l'existence de correspondants régionaux et départementaux

Il existe pourtant dans toutes les régions un GRLI animé par un correspondant régional du GPLI et dans tous les départements un correspondant départemental animant, théoriquement, un GDLI.

Mais cette coordination reste probablement dans bien des cas assez éloignée des réalités du terrain, à voir le nombre des acteurs qui n'en avaient eu aucun écho, mais qui l'appelaient de leurs vœux pour faciliter des parcours, organiser des synergies de méthodes et une complémentarité des moyens. Si nous avons rencontré des correspondants régionaux et départementaux soucieux de leur rôle de coordination sur le terrain, nous avons entendu des acteurs institutionnels dire ignorer le nom de leur correspondant départemental GPLI, d'autres ignorer même le nom du GPLI. Nous avons aussi entendu des réflexions sévères sur l'absence de défini-

tion précise des missions de ces correspondants et des moyens dont ils disposent.

Le contraste entre l'impression d'un certain nombre d'acteurs très familiers entre eux, regroupés autour du GPLI, et la méconnaissance même de ce réseau par de multiples acteurs conduit à s'interroger sur la nature et le mode d'organisation de ce « réseau ».

Il est difficile d'avoir une perception juste de ce problème tant ce milieu semble traversé par des querelles à la fois théoriques (perception de l'illettrisme, positionnement des politiques dans la sphère de la générosité ou du professionnalisme) et par des conflits de pouvoir très concrets ainsi qu'une personnalisation excessive des enjeux.

En effet, le militantisme généreux est parfois insuffisamment soucieux de s'inscrire dans une action publique coordonnée, tant la lutte contre l'illettrisme n'est pas encore perçue par certains comme une politique publique comme les autres mais surtout comme un engagement personnel.

S'il y a lieu d'être circonspects sur l'ampleur de ces problèmes, il manque à l'évidence une organisation plus cohérente, une plus grande visibilité d'ensemble, et une meilleure transparence des dispositifs.

Appui national : des réponses décalées par rapport aux nécessités de l'action

L'appui national aux acteurs de la lutte contre l'illettrisme est assuré, depuis 1984, par le Groupe permanent de lutte contre l'illettrisme (GPLI) dont un rapport de l'IGAS décrit en détail les missions. Nous nous en tiendrons ici à rapporter les observations que nous avons recueillies lors de nos entretiens sur l'appui national apporté par le GPLI.

L'impression générale qui en ressort est que le GPLI a eu un rôle majeur dans la prise de conscience et la sensibilisation au problème de l'illettrisme, dans les premières années.

Mais aujourd'hui, si certains ont le sentiment qu'il leur apporte un soutien actif, un grand nombre de nos interlocuteurs ont la vision d'un organisme assez opaque, trop loin des préoccupations de l'action, trop investi par les universitaires et surtout, d'un lieu de conflits et de rivalités qui n'intéressent pas le terrain.

Ils parlent aussi du GPLI comme d'un centre de documentation et de diffusion de recherches intéressant mais insuffisant pour mobiliser et organiser l'action. Ils y voient parfois une simple possibilité de financement. Certains de nos interlocuteurs nous ont avoué avec confusion n'avoir jamais bénéficié de l'appui du GPLI, ignorer son rôle, voire son

existence même. Les interrogeant sur les raisons de leur gêne à nous avouer leur ignorance, nous avons obtenu cette réponse révélatrice : « j'avais peur d'avoir oublié quelqu'un dans ce fouillis d'intervenants ».

La « bonne image » du GPLI se rencontre, en revanche, chez ceux qui adhèrent à sa vision d'une multiplicité d'actions qui doivent être encouragées sans les cadrer, ni surtout les contrôler.

Une action de sensibilisation aujourd'hui décalée par rapport aux besoins

Le rôle qu'a pu avoir le GPLI pour initier l'action et éviter l'oubli lors des périodes durant lesquelles les responsables et les institutions en général ne s'y intéressaient guère est généralement bien reconnu. L'intérêt de ses campagnes de sensibilisation également.

Mais leur utilité réelle et leurs résultats sont contestés du fait qu'elles ne sont pas suffisamment relayées sur le terrain de manière opérationnelle ni vers les acteurs, ni vers les personnes elles-mêmes en situation d'illettrisme. De plus, ces campagnes qui cherchent à susciter l'émotion ou la compassion paraissent à certains très discutables. Dramatiser le problème risque en effet de stigmatiser, cataloguer, isoler...

Une coordination interministérielle distendue

Le GPLI est en principe un organisme interministériel fonctionnant avec un comité d'orientation animé par un secrétariat général.

En fait, ce comité ne se réunit que très exceptionnellement et le GPLI s'identifie à son seul secrétariat général qui entretient principalement des relations bilatérales avec les ministères, dans des conditions plus ou moins bonnes. Faute de réunir tous les membres du groupe pour un travail commun, régulier et collégial, aucun d'entre eux ne se considère vraiment comme partie prenante d'un dispositif qui manque de transparence pour tous.

Les ministères, tels que de l'Éducation nationale, la Justice, la Défense, et le FAS ont le sentiment d'être sollicités de façon ponctuelle, sans inscrire leur participation dans une stratégie partagée alors qu'ils souhaitent prendre part à la définition et à la mise en œuvre d'orientations décidées en commun.

Ce manque de coordination et de suivi inquiète tout particulièrement les responsables du ministère de la Défense, car les formations à proposer aux jeunes à l'issue de la JAPD ne semblent pas encore en place alors que les premiers repérages ont déjà commencé.

Une animation du réseau déconcentré inégalement perçue

Le souci du GPLI de ne pas cadrer l'action régionale et départementale et de ne pas s'imposer est inégalement perçu sur le terrain.

Certains correspondants entretiennent avec le secrétariat général des relations personnelles fortes auxquelles ils sont très attachés. D'autres considèrent que leur action souffre de ne pas pouvoir se référer à des orientations nationales claires qui légitimeraient et faciliteraient leur action.

Les rencontres des correspondants, réunissant les régionaux et les départementaux, apparaissent à beaucoup comme de simples séances d'information au cours desquelles il ne peut pas y avoir de débat. Ce besoin de confrontation et d'échange reste insatisfait. Si les expériences étaient capitalisées, toute l'énergie passée à repartir toujours de zéro serait libérée pour faire mieux et plus. Il semble à tous que les moyens existent et que, s'ils étaient fédérés, l'action serait incomparablement plus efficace.

Depuis qu'il a été créé voici bientôt quinze ans, le GPLI semble ne pas avoir évolué d'une mission de témoignage et de sensibilisation à une organisation systématique assurant, sur tout le territoire, d'une manière lisible et rigoureuse, l'égalité des chances d'accès aux savoirs de base à ceux auxquels ils font défaut.

Une politique de recherche peu lisible et trop coupée du terrain

La recherche a très certainement beaucoup contribué à une large sensibilisation au problème de l'illettrisme en tentant d'en comprendre les causes et les mécanismes. Elle a aidé à mieux définir l'illettrisme et à analyser les voies permettant d'en sortir. Mais aujourd'hui, elle semble devenue un objectif en soi, le GPLI nous ayant même été plusieurs fois présenté comme un organisme tourné uniquement vers la recherche et la publication.

Et pourtant, c'est presque exclusivement le cercle des proches du GPLI ou celui des chercheurs spécialisés qui semble réellement se retrouver dans cette recherche. Il faut, là encore, souligner les antagonismes très forts et la déception de nombre de chercheurs tour à tour sollicités puis écartés du GPLI.

D'autres échos, plus que nuancés, il ressort soit une méconnaissance totale des publications que suscite le GPLI, soit l'impression qu'elles sont trop déconnectées de la pratique, plus utilisables pour parler de l'illettrisme que pour guider l'action. Les remarques largement convergentes que nous avons entendues nous conduisent à nous interroger, en définitive, sur la finalité de ces publications.

Quant aux organismes de formation, ils expriment le regret de ne servir que d'objets de recherche, sans être vraiment associés à la réflexion et sans recevoir d'appui pour prendre du recul sur leur pratique et faire progresser les méthodes.

Partie III

**Recommandations :
pour une politique
de lutte contre
l'illettrisme**



Nous avons choisi l'approche par le terrain comme base privilégiée de notre appréhension de la réalité actuelle de la lutte contre l'illettrisme. Si nous voulons y être fidèles, il faut, au terme de cette série de rencontres et d'entretiens, parler clair.

Nous avons rencontré de multiples réalisations remarquables mais n'avons vu, derrière ces actions, ni véritable politique publique, ni orientations claires, ni véritable organisation des moyens, ni coordination pour permettre la mise en commun des énergies, ni professionnalisme systématique des acteurs, ni, enfin, évaluation des résultats de l'action. Mais nous avons perçu fortement le besoin d'une telle politique, que de nombreux acteurs appellent de leurs vœux et l'envie d'y participer.

Pour l'instaurer, il faut une volonté, des moyens et une organisation qui en relaye la mise en œuvre sur le terrain. Il faut apporter de la continuité et assurer la coordination de ce formidable capital humain de générosité que chacun s'accorde à reconnaître, mais qui, faute d'organisation, n'a pas les moyens de donner sa pleine mesure et d'assurer une meilleure égalité des chances d'accès.

Les propositions qui suivent veulent conjuguer générosité et professionnalisme, tout en acceptant de les confronter au jugement d'efficacité.

Améliorer le repérage et l'orientation

Une organisation en réseau et la formation des agents chargés de l'accueil permettra de repérer la population concernée et de la mobiliser dans une démarche de formation et d'insertion.

Organiser un réseau local pour permettre le repérage et l'orientation

Organiser un repérage aussi systématique que possible, l'articuler avec un diagnostic plus approfondi, des possibilités de formation et

un accompagnement dans l'ensemble du parcours, tel doit être l'objectif partagé de ce réseau.

Trois types d'actions publiques pourraient en constituer le noyau dur :

La loi de lutte contre les exclusions met en place un dispositif d'appui personnalisé et d'accompagnement vers l'emploi pour chaque personne en difficulté, notamment à travers le « nouveau départ », le programme TRACE et le dispositif d'insertion par l'économique. Elle offre donc les moyens d'élargir et de systématiser le repérage des problèmes d'illettrisme. Les directions régionales de l'ANPE et de l'AFPA ont la volonté d'y contribuer, à partir des responsabilités qui leur sont confiées dans ce cadre.

Le dispositif constitué autour du RMI peut permettre aussi un repérage systématique, notamment avec la négociation du contrat d'insertion. L'Association des Présidents de Conseils Généraux s'est montrée ouverte à une telle disposition.

Enfin, la journée d'appel pour la défense constitue le moyen privilégié pour atteindre les jeunes, y compris les jeunes filles dès 2001. Les missions locales et PAIO, déjà largement sensibilisées à ce problème avec l'appui de la DIIJ, auront à contacter les jeunes qui l'auront accepté après les tests, pour leur proposer une orientation.

À ce noyau dur, il conviendra d'associer l'ensemble des structures où peuvent exister des occasions de repérage : CCAS, associations, DDTEFP, mais aussi MJC, FJT, PMI, entreprises d'insertion, associations intermédiaires...

La construction de ce réseau pourrait se faire en trois étapes :

- poursuivre la concertation interinstitutionnelle entreprise dès le début de cette mission, de manière à ce que les institutions nationales puissent saisir et appuyer leurs services déconcentrés ;
- relayer sur le terrain les priorités nationales et organiser une coordination active sous la responsabilité du Préfet de région ;
- diffuser largement les expérimentations locales pour permettre leur transposition et leur généralisation.

Former les agents d'accueil

Les agents de ce réseau ont besoin d'une formation simple et spécifique. Elle porterait sur l'analyse des signes leur permettant, dans leur relation professionnelle avec ceux qu'ils accueillent, de repérer les éventuels problèmes d'illettrisme.

Un support identique pour l'ensemble des institutions leur permettrait d'avoir un langage commun sur le terrain. Ce support devrait faire l'objet d'une large diffusion, pour la formation ou la sensibilisation de toutes les structures.

Développer le repérage dans les entreprises et dans les fonctions publiques

Si l'on constate une vraie difficulté pour les entreprises et les salariés à reconnaître l'existence de l'illettrisme, sauf à y être contraints dans des situations de crise, c'est que tout n'a peut-être pas été fait pour les sensibiliser à l'utilité d'une prévention. Les organisations professionnelles, les organisations syndicales, les FAF, les OPCA... semblent prêts à y contribuer, avec l'appui des pouvoirs publics.

La loi contre les exclusions a inscrit la lutte contre l'illettrisme parmi les types de formation relevant de l'obligation des entreprises. La réflexion en termes de compétences peut donner une chance d'approche plus systématique de la lutte contre l'illettrisme dans les entreprises si, effectivement, elle débouche sur une recherche d'accroissement des compétences pour tous. Les négociations qui vont s'engager pour la révision de la loi sur la formation professionnelle pourraient être l'occasion, pour les partenaires sociaux, de poser le problème en ces termes.

Coordonner et systématiser les actions de repérage, à l'occasion :
– de l'accompagnement et l'appui personnalisé prévus par la loi de lutte contre les exclusions,
– du dispositif RMI, notamment avec le contrat d'insertion ;
– du suivi des jeunes au cours de la Journée d'appel pour la défense.

Apporter des outils de repérage définis en commun.

Prolonger la concertation interinstitutionnelle pour impulser régionalement une coordination locale de ce dispositif de repérage.

Organiser et améliorer les réponses de formation

Des réponses de formation existent, des méthodes de qualité sont expérimentées. Il reste à capitaliser, transférer mais aussi à abandonner ce qui n'est pas efficace pour dresser une « carte » utile et lisible de l'offre de formation, organisée régionalement.

Réaliser une « carte » de l'offre réelle de formation

Pour prendre le relais du premier repérage des problèmes d'illettrisme rapidement et facilement, sans laisser de « blanc », il faut savoir

à qui s'adresser, avec la plus petite marge d'erreur possible. La « carte » des formations doit donc être pratique :

- utilisable par tous ceux qui en ont besoin, sans longues recherches ;
- précisant le mode de fonctionnement des organismes, les publics accueillis, les formateurs et leurs méthodes pédagogiques ;
- rendant compte des résultats atteints ;
- permettant aux financeurs et aux décideurs d'organiser une offre de formation cohérente ;
- présentant utilement, d'une manière exhaustive, tous les organismes qui peuvent contribuer à la lutte contre l'illettrisme.

Sa réalisation comporterait plusieurs étapes :

- recenser toute l'offre actuelle de formation dans chaque région ;
- définir, en relation avec les chercheurs et les acteurs du terrain, des critères d'évaluation de la qualité de cette offre (le ministère de la Recherche pourrait être sollicité) ;
- s'appuyer sur cette recherche et sur les expériences existant dans certaines régions pour établir un cahier des charges type pour la commande publique de formation.

C'est ainsi que l'on pourra disposer progressivement d'une véritable « carte » des organismes dont la capacité à répondre réellement aux besoins aura été évaluée.

Capitaliser, évaluer et diffuser les méthodes

Les progrès méthodologiques sont aujourd'hui le fruit d'initiatives trop isolées, mal capitalisées et dont les résultats ne sont pas évalués.

Les organismes et les formateurs innovateurs pourraient être réunis en pôles régionaux de recherche-action pour « modéliser » leurs méthodes et permettre leur transfert après évaluation.

Ce transfert serait assuré par les échelons régionaux et nationaux au travers de la formation des formateurs et de l'organisation de journées d'échange et de confrontation sur les pratiques, avec l'appui des centres ressources.

Conseiller les outils en fonction de leur efficacité et de leur maniabilité

Parce que le nombre d'outils est considérable, et parce qu'il est avéré que certains sont très mauvais, il peut sembler étonnant que le conseil scientifique du GPLI n'ait pas été chargé de les évaluer, en relation avec ceux qui les utilisent.

Il faut les tester et les évaluer, en liaison avec des organismes existants hors du seul milieu de l'illettrisme, l'INRP et l'ORAVEP par exemple, avec les centres ressources.

C'est la qualité du service rendu au formateur et au formé qui doit constituer le principal critère d'évaluation. Il faut sortir en effet de l'illusion mythique de l'outil car il n'y a pas d'outil miracle. Le formateur a besoin d'outils pratiques et efficaces et pas seulement théoriquement satisfaisants.

Professionnaliser les formateurs

Lorsqu'il s'agit de redonner une vraie chance à ceux qui ont échoué dans leurs premiers apprentissages, on peut difficilement s'accommoder du réflexe « à bas niveau de formation, basses rémunérations ». Des formateurs reconvertis à ce secteur après avoir échoué dans leurs propres projets universitaires disposant, en guise de formation, de quelques outils pédagogiques et de journées d'échanges d'expériences, ont-ils les moyens de mener à bien une mission aussi complexe ?

L'objectif à atteindre est que tous ces formateurs aient eux-mêmes le minimum de formation nécessaire.

Pour ce faire, après avoir recensé les formations qui existent pour eux, on pourrait vérifier leur contenu en fonction d'un cahier des charges précisant notamment :

- les capacités requises pour mobiliser les compétences, comprendre la diversité des processus d'apprentissage, adapter les supports de formation aux centres d'intérêt des stagiaires, évaluer leur progression...
- les connaissances utiles en linguistique, sociologie de l'écrit, psychologie et pédagogie des adultes.

Des centres ressources ont évoqué le fléchissement récent des crédits affectés à la formation des formateurs, les contraignant à refuser des demandes. Pour aider à inverser cette tendance, on aurait tout intérêt à mutualiser cet effort de formation entre les différents intervenants : État, collectivités locales, FAS, par exemple. Dans un ensemble plus large que celui de l'illettrisme, on pourrait envisager des formations communes des formateurs chargés des réapprentissages de base pour les adultes.

Les ressources en formation des formateurs devraient être portées à la connaissance de tous les organismes de formation pour les encourager à y faire appel.

Cet engagement sur la formation des formateurs serait l'un des critères du cahier des charges type pour la commande de formation.

Réaliser une « carte » opérationnelle des organismes de formation existants et la faire connaître.

Développer des pôles de recherche-action pour faire progresser les méthodologies.

Tester et évaluer les outils pédagogiques, en fonction de leur utilité pratique.

Organiser la formation de formateurs et en faire un critère essentiel du cahier des charges pour les prescripteurs.

Situer la formation dans une politique d'ensemble de l'école à l'entreprise

La formation continue occupe une très large place dans ce rapport, voulant en cela répondre à l'interrogation des ministres sur l'efficacité du dispositif actuel dont le ministère de l'Emploi et de la Solidarité a la responsabilité. Mais elle ne peut, à elle seule, constituer la réponse au problème de l'illettrisme.

Tisser des liens avec l'école

Avant la formation continue, c'est bien l'école qui est interpellée. Mais la mise en accusation de l'école provoque généralement un réflexe de défense. Il faut redire que l'école, à elle seule, ne peut résoudre complètement ce problème dont la dimension sociale la dépasse.

Oui, l'illettrisme existe en France aujourd'hui. Il se révèle chez de nombreux jeunes dès leur passage au service national, c'est-à-dire à leur sortie de l'école, les chiffres en témoignent. L'école ne parvient pas à apprendre à lire à tous dès le cours préparatoire, les évaluations auxquelles le ministère de l'Éducation nationale procède le démontrent. Elle ne parvient pas non plus aujourd'hui à « rattraper » ceux qui ont franchi les premières classes sans maîtriser ces premiers savoirs, ni à repérer suffisamment tôt les jeunes élèves pour éviter qu'ils ne se retrouvent dans cette situation.

L'Éducation nationale le sait et elle s'interroge pour mieux adapter son mode de fonctionnement, ses méthodes, les compétences à donner à ses maîtres. Elle s'interroge sur sa recherche pédagogique et sur les moyens de traduire concrètement ses résultats dans la classe.

Il serait erroné et irresponsable de notre part de prétendre pouvoir dire au système éducatif comment il doit procéder. En revanche, les entretiens que nous avons eus nous ont convaincus que la prévention de l'illettrisme à l'école doit mobiliser avec elle toutes les ressources de la formation continue.

Plusieurs exemples peuvent être donnés de l'intérêt d'une action conjointe :

Les enfants de parents illettrés ont souvent plus de difficultés que d'autres dans l'apprentissage de la lecture. L'école pourrait, avec l'appui des organismes de formation, engager les parents à un réapprentissage des savoirs de base, en leur montrant en quoi cela pourrait être une aide à leurs enfants.

Les IUFM peuvent s'inspirer des méthodes de réapprentissage pour les adultes, afin de sensibiliser les futurs maîtres à la prévention de l'illettrisme. Les liens qui se tissent spontanément entre certains d'entre eux et les centres ressources pourraient être fortement encouragés.

Les efforts considérables de la recherche, encore trop cloisonnée entre formation initiale et formation continue, seraient démultipliés s'ils étaient conjoints.

Pour que de tels liens puissent se tisser, il est impératif de sortir du stade de la dénonciation stérile afin que l'Éducation nationale puisse aborder simplement le problème et en parler avec son environnement pour mieux l'affronter ensemble.

Concrètement, on peut d'ores et déjà proposer plusieurs axes de coopération :

- avec l'INRP, notamment avec l'observatoire national de la lecture ;
- entre tous les ministères concernés et avec l'Éducation nationale, pour aboutir à des instructions aux services déconcentrés ;
- entre les IUFM et les centres ressources illettrisme ;
- avec les GRETA et les CAFOC ;
- et l'ouverture de possibilités de formation pour les jeunes adultes n'ayant pas atteint le niveau minimum, repérés au cours de la JAPD. La collaboration engagée entre le ministère de l'Éducation nationale, la DIIJ et le ministère de la Défense doit être renforcée et mieux articulée avec l'offre de formation continue, en concertation avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité et les Conseils régionaux compétents en matière de formation des jeunes.

Articuler formation et emploi, en associant les entreprises et les fonctions publiques à la lutte contre l'illettrisme

Deux sortes de problème se posent : celui des demandeurs d'emploi auxquels l'illettrisme enlève pratiquement toute chance d'en retrouver un, et celui de ceux qui sont dans l'entreprise ou dans la fonction publique, fragilisés par leurs difficultés avec l'écrit.

Pour les demandeurs d'emploi, qu'il s'agisse de jeunes ou d'adultes, la motivation de se former passe par la perception de l'utilité de cette formation pour le travail. Cette compréhension de l'utilité de l'écrit pour l'emploi ne peut être déclenchée qu'à partir de l'emploi lui-même. C'est la situation de travail qui fournit le support même de l'apprentissage. Pour allier très intimement formation et emploi de toutes les manières possibles, les dispositifs de droit commun ne manquent pas.

Les emplois aidés, qu'ils prévoient ou non une période de formation, sont à mobiliser dans cette perspective. Le dispositif TRACE, créé par la loi contre les exclusions, devrait évidemment être proposé aux jeunes comptant l'illettrisme parmi leurs difficultés.

Les CES et la formation qu'ils doivent permettre de suivre simultanément sont déjà mobilisés dans ce sens mais il faut veiller à ce que les outils de formation utilisés partent réellement de l'expérience en emploi faute de quoi on se prive de ce moteur de l'utilité.

Il en est de même avec les contrats d'apprentissage dont l'évolution vers les hauts niveaux de qualification serait un facteur d'exclusion des jeunes auxquels ils peuvent offrir une vraie chance de qualification et d'emploi.

Une partie de l'expérimentation des contrats de qualification pour les adultes pourrait être réservée à ce public.

Enfin, les entreprises d'insertion, qui ouvrent déjà largement leurs portes à ceux qui sont en situation d'illettrisme, pourraient être encouragées à le faire encore plus systématiquement, en cohérence avec l'offre de formation de base.

Pour ceux qui sont présents dans les entreprises, l'encadrement et les intéressés eux-mêmes n'ont pas toujours envie d'aborder ce problème. Les exemples de réussite de formation de ce type dans les entreprises ou la Fonction publique sont encore rares.

Une véritable campagne pour les sensibiliser à l'existence d'illettrisme mais surtout à celle de solutions possibles, pourrait avoir deux dimensions essentielles :

- La première utiliserait les travaux existants sur le coût de l'illettrisme dans l'entreprise dû aux dysfonctionnements, accidents, et contre-performances en qualité. Ainsi serait mis en évidence l'intérêt pour l'entreprise d'accroître les compétences de tous ses salariés, et pas seulement de ceux qui sont les plus qualifiés.

- La deuxième serait de montrer comment on peut lutter efficacement contre l'illettrisme, en analysant les conditions de réussite. Des organisations ou clubs d'entreprises susceptibles de jouer un rôle d'exemple et d'entraînement pourraient être sollicités.

Au-delà d'une telle campagne, reste à donner les moyens de l'action :

- liste des organismes de formation auxquels les entreprises peuvent faire appel ;

- aide publique, pour faire face au coût des actions. Les dispositifs existent, FNE et EDDF, mais ils manquent de souplesse, sont trop longs et complexes à mettre en œuvre. Des procédures plus simples et plus rapides doivent être proposées aux DRTEFP et DDTEFP. L'aide du FSE au titre de l'objectif 4 « Adaptation de la main-d'œuvre aux mutations industrielles », jusqu'ici lourde et complexe, peut être mobilisée maintenant de manière beaucoup plus simple (circulaire DGEFP du 21 octobre 1998). Les OPCA peuvent en effet apporter la contrepartie nécessaire aux fonds européens et se charger de la gestion des projets. Cette réforme permettra d'élargir de façon significative l'impact du FSE (des crédits sont encore disponibles).

Enfin, le projet de réforme de la formation professionnelle doit veiller à prendre en compte la formation des illettrés alors que ce sont ceux-là mêmes qui ont le moins conscience de leurs besoins et de leurs possibilités de se former.

Tisser des liens avec l'Éducation nationale au niveau de la recherche pédagogique et de la formation des formateurs et inciter à un travail conjoint avec la formation continue sur le terrain.

Ouvrir de nouvelles possibilités de réapprentissage aux jeunes adultes, à l'issue de la Journée d'appel pour la défense.

Développer des formes de réapprentissage en situation de travail grâce à tous les dispositifs de droit commun : alternance, CES, TRACE, entreprises d'insertion...

Entreprendre une action pour mobiliser les entreprises, les aider à repérer et former leurs salariés.

Inscrire dans la réflexion pour la réforme de la formation professionnelle la recherche de possibilités de prévention de l'illettrisme dans les entreprises.

Traduire cette politique dans les dispositifs de financement

Il ne peut pas y avoir de réelle politique de lutte contre l'illettrisme sans une révision de son dispositif de financement qui permette d'assurer à la fois une meilleure professionnalisation de ce secteur et une utilisation plus simple et plus efficace de ses financements.

Réexaminer les conditions d'accès à l'ensemble des mesures à mobiliser

La priorité de plus en plus forte donnée à l'accès immédiat à l'emploi ne permet pas les apprentissages au long de parcours d'insertion alternant des périodes d'emploi (souvent précaires) et des périodes de formation (lors des retours au chômage par exemple).

Les difficultés qui nous ont été signalées dans l'articulation des mesures (entre CFA et APP ou pour passer d'un SIFE ou d'un CES à un CIE...) doivent être analysées de manière plus approfondie pour proposer les modifications réglementaires nécessaires pour permettre ces parcours.

Cependant, il faut veiller, en ouvrant de nouveaux droits d'entrée dans ces mesures de droit commun à ce public spécifique à ne pas le stigmatiser comme public illettré. La réflexion à entreprendre doit donc associer les gestionnaires des mesures et des acteurs de terrain pour parvenir au meilleur compromis.

Améliorer les taux de prise en charge des formations de base

Le système qui fait croître les financements avec le niveau de formation est extrêmement pénalisant pour ce secteur qui exige un grand professionnalisme des intervenants et un enseignement en grande partie individualisé.

Le financement actuel, limité aux heures de formation, convient mal à la lutte contre l'illettrisme, l'accompagnement étant au moins aussi important que la formation elle-même.

Les équipes pédagogiques les plus performantes semblent celles dans lesquelles existe un important travail de coordination avec un coordonnateur spécifique. Les interventions de bénévoles, pour être efficaces, peuvent nécessiter un encadrement par des professionnels salariés. Il faut donc prévoir des coûts spécifiques en complément des heures strictement de formation.

Enfin, les coûts des outils pédagogiques, notamment informatiques (particulièrement onéreux), ne pourraient-ils pas être partiellement pris en charge au niveau central, comme cela se fait au ministère de l'Éducation nationale pour la formation initiale ?

Organiser les cofinancements

Nous avons examiné l'opportunité de créer un « fonds » qui offrirait une source de financement unique aux acteurs. Les ministères concernés nous ont fait remarquer que le versement à un fonds risquerait d'engendrer un certain désintérêt à l'égard de la mise en œuvre concrète. Il semble préférable de préconiser au contraire une meilleure coordination interministérielle.

Elle devrait conduire à une réflexion de tous les financeurs, au plan national, de manière à :

- rapprocher leurs modes de gestion, notamment leurs procédures, leurs calendriers et même la forme pratique de leurs formulaires et justificatifs ;
- examiner la complémentarité de leurs interventions, selon les publics et les types d'actions ;
- observer si leurs contraintes propres ne risquent pas d'écarter complètement certains publics.

Cette réflexion pourrait conduire à la rédaction d'un guide pratique commun qui s'adresserait aux organismes de formation, aux entreprises et aux collectivités territoriales.

Elle déboucherait sur des instructions aux services déconcentrés pour leur permettre de mobiliser les financements adéquats sans générer de lourdeurs excessives.

À partir de ces instruments, l'instauration d'une programmation régionale commune permettrait de traduire concrètement cette recherche d'une meilleure coordination entre les financeurs (tour de table des financeurs).

Elle existe déjà sur certains territoires et permet de ne pas laisser l'organisme de formation seul vis-à-vis du problème des cofinancements et d'assurer une meilleure transparence des modes d'attribution des crédits.

Stabiliser les financements

La remise en cause annuelle de tous les financements est une source de précarité des organismes qui nuit à leur professionnalisme.

Quatre voies peuvent être proposées pour y remédier :

La première reprend la demande qui a été adressée tout au long de nos rencontres sur le terrain, d'instaurer des conventions triennales prévoyant des montants financiers fixés annuellement en fonction des critères arrêtés au cahier des charges.

La deuxième est d'inscrire plus nettement la lutte contre l'illettrisme dans les prochains contrats de plan, notamment dans les contrats de ville, d'agglomération et de pays qui leur sont liés.

La génération actuelle a déjà prévu une place non négligeable à la lutte contre l'illettrisme (crédits équivalents à ceux de la ligne IRILL), notamment pour le financement des centres ressources. La prochaine peut élargir cet engagement au titre des priorités prévues actuellement :

- la prévention et la lutte contre les exclusions ;
- l'adaptation des entreprises et des travailleurs ;
- le financement de structures transversales (centres ressources illettrisme par exemple).

La troisième serait d'inscrire plus nettement les formations concernant l'illettrisme dans les EDDF, de manière à inciter les entreprises à entreprendre une action préventive.

Enfin, une quatrième serait d'inciter les DRTEFP à utiliser davantage les fonds structurels européens pour élargir et stabiliser le financement des actions de lutte contre l'illettrisme.

Ces assouplissements dans les règles de financement et la consolidation des montants dans la durée doivent avoir, bien entendu, comme contrepartie, l'instauration de pratiques d'évaluation.

Résoudre les problèmes faisant obstacle à la construction de parcours d'insertion.

Analyser les coûts de formation et les coûts associés, pour réviser les barèmes existants.

Responsabiliser l'échelon régional dans la coordination des cofinancements des actions.

Saisir l'opportunité de la négociation des contrats de plan, contrats de ville, d'agglomération et de pays.

Se doter d'une organisation territorialisée

Pour faire reculer l'illettrisme, c'est une organisation territorialisée qui nous apparaît la plus pertinente.

S'appuyer sur ce qui existe actuellement...

Actuellement, l'organisation territoriale se caractérise par des « correspondants » régionaux et départementaux désignés par les Préfets, mais leurs missions sont mal définies, sans différenciation entre les deux niveaux, et ils sont pris par d'autres tâches. Les GRLI et GDLI qu'ils animent fonctionnent de manière inégale selon les lieux et il n'y a aucun bilan d'ensemble.

Les centres ressources semblent seuls contribuer à un véritable appui au terrain, bien que là aussi, l'absence de bilan rende difficile le partage entre jugements favorables et négatifs.

Des expériences d'organisation de partenariat au niveau local constituent un bon modèle même s'il n'est pas aujourd'hui formalisé.

... mais en le structurant davantage

C'est du terrain et du niveau local que doit partir la coordination des actions d'accueil et de diagnostic, des réponses d'insertion et de formation. Cette organisation partant du terrain doit être également régulée sur un territoire plus large pour aider là où les initiatives sont les plus difficiles et éviter une atomisation qui jouerait contre l'exigence de qualité.

C'est la région qui est proposée ici comme niveau de régulation. C'est le niveau auquel peut se faire la coordination avec le Conseil régional, compétent en matière de formation, notamment pour les jeunes. C'est aussi le bon niveau pour dégager une ressource d'animation et d'appui, sans entraîner des coûts budgétaires démultipliés.

Le département conserverait cependant un rôle de « correspondant », sans mobiliser d'emploi spécifique. Il assurerait un rôle de coordination dans le domaine du social, relevant de la compétence départementale. Le « correspondant » aurait en particulier à assurer la liaison avec les instances existantes, notamment le comité départemental de coordination des politiques de prévention et de lutte contre les exclusions créé par la loi du 29 juillet 1998.

Une organisation formalisée autour d'un chargé de mission régional...

La perspective serait de dégager une réelle capacité d'animation au niveau régional, ayant pour mission d'impulser et de coordonner les initiatives, d'appuyer la diffusion des savoir-faire, de rendre compte des résultats de l'action et de faire le lien entre le terrain et le niveau national.

Pour cela, un chargé de mission serait nommé dans chaque région, au SGAR ou en DRTEFP pour faciliter la mobilisation des dispositifs de droit commun.

S'appuyant sur l'échelon national et sur le comité d'évaluation, il pourrait développer une capacité d'expertise régionale, en s'adjoignant le concours des centres ressources, mais aussi de l'AFPA, et rassembler sous l'autorité du Préfet de région un groupe de travail coordonnant les actions dans le cadre de la politique nationale.

L'échelon régional jouerait un rôle essentiel dans la mise en œuvre des propositions avancées dans ce rapport :

- impulser un réseau local cohérent de diagnostic-orientation ;
- établir la « carte » opérationnelle des formations ;
- coordonner et programmer les financements, contrôler le respect des cahiers des charges ;
- faire le bilan régulier de l'action menée et participer à l'évaluation des organismes.

Cette réorganisation de l'échelon régional est particulièrement indispensable à mettre en œuvre dans les Départements et Régions d'Outre-mer qui souffrent du même manque de coordination, de programmation et d'évaluation que la métropole.

... pour assurer un service de proximité

Les actions sont forcément locales pour éviter la difficulté des déplacements à ceux qui se repèrent mal dans la ville, n'ont pas de véhicule et que le coût des transports en commun gêne. C'est aussi localement qu'on peut prendre en compte les personnes avec l'ensemble de leurs difficultés et articuler les politiques de formation permanente et de lutte contre l'exclusion. C'est à ce niveau qu'on évitera le cloisonnement de l'action publique et le risque de stigmatisation.

De nombreuses expériences ont été conduites dans ce sens, qu'il faudrait capitaliser et faire connaître. Construites soit sur une base empirique, soit avec un appui universitaire les aidant à marier approches pratique et théorique, elles préconisent :

- de mettre en commun des ressources articulées pour permettre des parcours par étapes, dans la durée, avec un accompagnement des personnes. Il peut exister des instances locales susceptibles d'en être le lieu (missions insertion, PLIE, comités de bassin...). Il convient alors de s'appuyer sur elles plutôt que d'en créer une autre spécifique ;

- d’assurer des possibilités d’accueil, d’entrées et de sorties permanentes, évitant les ruptures, de mettre en place un enseignement à temps partiel pour l’appropriation des savoirs de base (lire, écrire, compter), et de l’articuler avec des formations plus professionnalisées (éventuellement rémunérées) ou des situations d’emploi.

Une organisation régionale autour d’un chargé de mission affecté à la coordination et à l’animation du dispositif.

Une coordination des institutions animée par le Préfet de région.

Un niveau régional chargé de donner cohérence au dispositif, d’établir la carte opérationnelle des organismes de formation, de coordonner les financements et de rendre compte de leur utilisation.

Un service de proximité organisé partout où c’est possible et utile, en s’appuyant notamment sur les structures de coordination créées par la loi de lutte contre les exclusions.

Créer un comité d’évaluation de l’action

L’exigence d’évaluation sous-tend l’ensemble des propositions de ce rapport. Ce qui frappe en effet peut-être le plus celui qui, comme nous, aborde ce domaine, c’est que l’efficacité concrète des dispositifs, actions, méthodes, outils, rencontres nationales ou séminaires, ne semble pas servir de critère à l’orientation des stratégies.

L’évaluation non seulement n’est pas la norme, mais elle est souvent jugée impossible, voire superflue. Si cette attitude prévaut, notamment au sein du GPLI ¹, elle n’est cependant pas toujours comprise sur le terrain.

Ainsi, certains DRTEFP ont entrepris des tentatives d’évaluation. Les organismes de formation qui demandent des assouplissements dans la réglementation et les modalités de financement comprennent tout à fait, eux aussi, que la contrepartie serait de se soumettre à une évaluation à posteriori de leurs résultats.

Pour que la lutte contre l’illettrisme prenne toute la dimension d’une politique publique, il faut instaurer des pratiques d’évaluation dans tous les domaines : politiques menées et organisées, méthodes, outils... C’est ce qui permettra aux multiples acteurs de se mettre d’accord, en dépassant les préjugés et conflits de compétences pour s’en tenir au critère des résultats.

(1) « Lutte contre l’illettrisme – Aujourd’hui, où en est-on ? » GPLI, octobre 1998

Pour construire ce système, une organisation efficace pourrait s'inspirer notamment de celle qui a été mise en place au Comité de coordination des programmes régionaux d'apprentissage et de formation professionnelle continue et du Comité national d'évaluation des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel.

Un comité de pilotage réunirait les financeurs et décideurs et des chargés de mission régionaux. Il s'appuierait sur des professionnels de l'évaluation garantissant sa rigueur technique (rôle analogue à celui qu'ont joué les experts désignés et le CEREQ pour le Comité de coordination) et ferait appel à des organismes divers (recherche et consultants) pour procéder aux investigations nécessaires. Il pourrait confier quelques-uns des aspects de cette évaluation à des institutions dont les compétences dépassent la lutte contre l'illettrisme : INRP, CNDP, ORAVEP... Il organiserait l'évaluation des organismes en relation avec les chargés de mission régionaux.

Le pluralisme de ce comité garantirait son indépendance afin que ses constats puissent s'imposer aux décideurs et aux acteurs.

Une partie importante des moyens actuels (financiers et humains) de l'appui national devrait donc être réorientée vers l'évaluation.

Un comité d'évaluation, doté de moyens d'investigation suffisants, garantie de l'efficacité du dispositif, force de proposition aux différentes institutions associées à la politique nationale de lutte contre l'illettrisme.

Créer une instance nationale de coordination pour définir une politique et la mettre en œuvre

L'organisation très informelle d'aujourd'hui n'est pas à la hauteur de l'enjeu de la lutte contre l'illettrisme. Une politique clairement définie se fixant des orientations annuelles permettrait de coordonner toutes les compétences complémentaires pour une action efficace.

Transformer l'organisation nationale

Nous proposons au niveau national une instance de coordination et d'appui.

Elle pourrait réunir toutes les institutions concernées : les ministères de l'Emploi et de la Solidarité, de l'Éducation nationale, de la Justice, de la Défense, de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, de la Fonction publique, de l'Outremer, le FAS, les Fonctions publiques territo-

riale et hospitalière, les Conseils régionaux et généraux et les partenaires sociaux. Elle serait chargée de l'orientation politique, de sa traduction budgétaire et réglementaire, et de la coordination nationale qui permet celle des actions régionales et locales. Les associations impliquées dans la lutte contre l'illettrisme seraient associées régulièrement à sa réflexion.

Cette instance succéderait, sans s'y rajouter, à l'organisation actuelle.

Elle aurait à mettre en œuvre les propositions de ce rapport, en étroite relation avec les chargés de mission régionaux de manière à ce que la politique nationale parte du terrain et à ce qu'elle soit mise en œuvre de manière déconcentrée. Elle jouerait auprès d'eux un rôle d'appui technique pour leur fournir des cadres communs d'action (cahier des charges, cadres pour la réalisation des « cartes », bilans...).

Elle aurait notamment à impulser la révision des dispositifs de financement pour assurer à la fois une meilleure professionnalisation de ce secteur et une utilisation plus simple et plus efficace de ses financements.

Elle animerait le comité d'évaluation qui constitue pour elle un outil d'aide à la décision.

Animer une politique de recherche au service de l'action

Pour sortir du champ clos où chacun risque de vouloir être « le » spécialiste de l'illettrisme, les recherches pourraient s'orienter vers une pluridisciplinarité qui ne s'en tiendrait pas à juxtaposer les approches mais qui les confronterait pour mieux les intégrer entre elles. Des appels d'offres communs avec le ministère de la Recherche et des liens avec les observatoires existants dans des champs connexes, l'observatoire national de la lecture à l'INRP et l'observatoire de la précarité prévu par la loi contre les exclusions, contribueraient aussi à cette ouverture.

Pour ce faire, dans un premier temps, le conseil scientifique qui existe aujourd'hui au sein du GPLI serait renouvelé, avec une composition équilibrée entre chercheurs et praticiens en associant des représentants de l'instance nationale. Ses membres seraient nommés pour trois ans.

Réuni très régulièrement, il serait chargé :

- de travailler à la mesure de l'ampleur du problème, avec le concours de statisticiens, et d'ouvrir le débat sur l'interprétation des données ;
- d'interpeller la recherche à partir des questions du terrain et des politiques ;
- de valoriser les résultats des travaux pour que la recherche serve à capitaliser les expériences et que les praticiens puissent s'en approprier les résultats.

Sensibiliser, communiquer, organiser des échanges sur les pratiques

Il y a eu un temps pour la sensibilisation de l'opinion publique en médiatisant le problème, ce qui a permis une large prise de conscience de l'existence de l'illettrisme mais souvent sans suite. La communication doit être maintenant tournée vers l'action, même si elle s'adresse au grand public, même par la télévision. L'important est qu'elle soit dédramatisée, et qu'elle privilégie les moyens de sortir de l'illettrisme, y compris de manière pratique en indiquant où s'adresser.

Sensibiliser, communiquer, c'est aussi mobiliser les équipes territoriales au développement des points lecture, à la multiplication des bibliothèques et des lieux où l'on peut acheter des livres au plus près de ceux qui n'en disposent pas communément, en inscrivant ces actions dans la lutte contre l'illettrisme, et en encourageant toutes les initiatives en faveur de la lecture et de l'écriture.

La communication doit aussi et surtout concerner ceux qui peuvent eux-mêmes agir. La « carte » des organismes auxquels peuvent être adressés les publics, les outils pédagogiques habilités, les résultats d'expériences évaluées et transposables, doivent être mis à la disposition de tous les acteurs concernés, comme doivent leur être proposées des possibilités d'échange d'expériences, de croisement de réflexions sur les pratiques.

Un site Internet, placé sous la responsabilité de l'instance nationale, en relation avec les centres ressources régionaux, en serait l'outil privilégié. Deux types de communications y seraient prévus. L'un, direct, permettrait toutes les questions-réponses dans le réseau. L'autre transmettrait toute une série d'informations validées.

Sa réussite suppose plusieurs conditions :

La communication par internet ne fonctionne que si les gens se connaissent et se rencontrent. Elle ne saurait donc se substituer à une animation du réseau à l'échelle nationale, régionale et locale.

Les questions posées doivent trouver une réponse, faute de quoi toute tentative d'échange s'éteint.

La partie validée des échanges nécessite des moyens et une attention particulière. La qualité des informations reposera sur le travail des chargés de mission régionaux, du comité d'évaluation et du conseil scientifique. Leur lisibilité sera de la responsabilité d'une équipe de rédaction, à constituer au sein de l'instance nationale.

Ce système d'échange pourrait utilement s'ouvrir sur d'autres pays, notamment ceux de la communauté européenne. Les programmes transnationaux des fonds structurels européens pourraient servir de support pour initier cette ouverture à partir des réalisations actuelles soutenues par le FSE et pilotées par plusieurs partenaires européens.

Une instance nationale chargée de définir une politique nationale, d'en animer et coordonner la mise en œuvre, prenant appui sur un conseil scientifique et un comité d'évaluation.

Une communication tournée vers les solutions pour le grand public et orientée vers l'action pour les professionnels.

Récapitulatif des propositions



Propositions d'actions

Améliorer le repérage et l'orientation

Coordonner et systématiser les actions de repérage au plan régional et local et leur apporter des outils communs.

Organiser et améliorer les réponses de formation

Réaliser une « carte » opérationnelle des organismes de formation, fondée sur l'évaluation de la qualité.

Développer la formation des formateurs.

Situer la formation dans une politique d'ensemble, de l'école à l'entreprise

Renforcer les liens avec l'Éducation nationale pour lutter contre l'illettrisme à tous les âges de la vie.

Développer des formes de réapprentissage en situation de travail.

Mobiliser les entreprises pour la prévention de l'illettrisme parmi leurs salariés.

Traduire cette politique dans les dispositifs de financement

Rendre les dispositifs de financement plus cohérents. Tenir compte des coûts spécifiques de ces formations. Coordonner les financements à l'échelon régional en utilisant notamment les contrats de plan, de ville, d'agglomération et de pays.

Propositions d'organisation

Se doter d'une organisation territorialisée

Un chargé de mission affecté à la coordination et à l'animation du dispositif auprès du Préfet de région.

Un service de proximité appuyé notamment sur les structures créées par la loi de lutte contre les exclusions.

Créer un comité d'évaluation de l'action

Un comité d'évaluation, garantie de l'efficacité du dispositif, force de proposition aux différentes institutions associées à la politique nationale de lutte contre l'illettrisme.

Créer une instance nationale de coordination pour définir une politique et la mettre en œuvre

Une instance nationale chargée de définir une politique, dotée des moyens d'une communication tournée vers les solutions pour le grand public et orientée vers l'action pour les professionnels.

Conclusion

Organiser une politique publique exigeante et rigoureuse pour lutter contre l'illettrisme, c'est aussi agir pour plus de liberté, d'égalité et de fraternité dans notre pays.

Plus de fraternité, car lutter contre l'illettrisme c'est combattre les déterminismes qui séparent.

Plus d'égalité, car c'est donner à chacun les mêmes chances d'apprendre ce dont il a besoin, tout au long de sa vie.

Plus de liberté, car c'est permettre à chaque citoyen de conquérir pleinement son autonomie dans la société pour peser lui-même sur son destin et le destin collectif.

C'est bien à la puissance publique de travailler au respect de ces valeurs fondamentales, en mettant en œuvre les politiques nécessaires.



Glossaire

AFA	Action de formation en alternance pour les jeunes
AFPA	Association nationale pour la formation professionnelle des adultes
ANPE	Agence nationale pour l'emploi
APLI	Atelier permanent de lutte contre l'illettrisme
APP	Atelier de pédagogie personnalisée
BTP	Bâtiment et travaux publics
CAF	Caisse d'allocations familiales
CAFOC	Centre académique de formation continue
CAP	Certificat d'aptitudes professionnelles
CCAS	Centre communal d'action sociale
CDD	Contrat à durée déterminée
CDI	Contrat à durée indéterminée
CEC	Contrat emploi consolidé à l'issue d'un contrat emploi solidarité
CEREPQ	Centre d'études et de recherches sur les qualifications
CES	Contrat emploi solidarité
CFA	Centre de formation d'apprentis
CIE	Contrat initiative emploi
CNDP	Centre national de documentation pédagogique
CNFPT	Centre national de la fonction publique territoriale
DDASS	Direction départementale des affaires sanitaires et sociales
DDPJJ	Direction départementale de la protection judiciaire de la jeunesse
DDTEFP	Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle

DGEFP	Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle
DIIJ	Délégation interministérielle à l'insertion des jeunes
DRAC	Direction régionale des affaires culturelles
DRASS	Direction régionale des affaires sanitaires et sociales
DRDF	Délégation régionale aux droits des femmes
DRTEFP	Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle
EDDF	Engagement de développement de la formation dans les entreprises
FAF	Fonds d'assurance formation
FAS	Fonds d'action sociale
FJT	Foyer des jeunes travailleurs
FNE	Fonds national de l'emploi
FSE	Fonds social européen
GDLI	Groupe départemental de lutte contre l'illettrisme
GPLI	Groupe permanent de lutte contre l'illettrisme
GRETA	Groupement d'établissements (de l'éducation nationale)
GRLI	Groupe régional de lutte contre l'illettrisme
IGAS	Inspection générale des affaires sociales
INRP	Institut national de recherche pédagogique
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
IRILL	Insertion, réinsertion, lutte contre l'illettrisme (ligne budgétaire)
IUFM	Institut universitaire de formation des maîtres
JAPD	Journée d'appel pour la défense
MJC	Maison des jeunes et de la culture
OPCA	Organisme paritaire collecteur agréé
ORAVEP	Observatoire des ressources pour la formation
PAIO	Permanence d'accueil, d'information et d'orientation
PDI	Plan départemental d'insertion
PJJ	Protection judiciaire de la jeunesse
PLIE	Plans locaux pour l'insertion et l'emploi
PMI	Protection maternelle et infantile
RMI	Revenu minimum d'insertion

SGAR Secrétariat général pour les affaires régionales
SIFE Stage d'insertion et de formation à l'emploi
TRACE Trajet d'accès à l'emploi



Lettre de mission

*Ministère de l'Emploi
et de la Solidarité
Secrétariat d'État
à la Formation professionnelle*

M^{me} Marie-Thérèse GEFFROY
Mairie du V^e arrondissement
14, rue Edmond Locart
69322 LYON cedex 05

Madame,

La lutte contre l'illettrisme est une priorité nationale affirmée dans le projet de loi d'orientation et dans le programme de prévention et de lutte contre les exclusions. Elle fait partie de l'éducation permanente à laquelle contribuent notamment l'État, mais aussi les collectivités territoriales, les organismes de formation publics et privés, et les entreprises.

Face aux difficultés importantes auxquelles sont confrontés, dans leur vie quotidienne, les personnes ne maîtrisant pas les connaissances de base, à savoir : lire, écrire, compter et s'exprimer, le gouvernement entend donner une impulsion nouvelle à la politique de lutte contre l'illettrisme.

Les moyens consacrés par l'État à cette politique seront accrus. Ainsi, les crédits inscrits au budget du Ministère de l'emploi et de la solidarité seront triplés, ils atteindront progressivement 74 millions de francs par an.

Mais l'augmentation des moyens financiers ne sera pas à elle seule suffisante.

Si nous voulons donner toute son ampleur à la lutte contre l'illettrisme, il est essentiel de s'interroger sur l'action publique en ce domaine et de conduire les évaluations nécessaires. Des éléments de connaissance nous font défaut aujourd'hui.

– Selon l'INSEE qui nous renseigne de façon très générale sur le sujet, 2,3 millions de personnes seraient concernées par l'illettrisme en France. Au-delà de cette estimation statistique, il est impératif de conduire une analyse plus poussée des caractéristiques des personnes concernées, de leurs besoins pour pouvoir construire et adapter notre politique en la matière.

– Les pédagogies, les méthodes d'accompagnement social, les organismes qui les mettent en œuvre jouent un rôle essentiel dans la lutte contre l'illettrisme, notamment en ce qui concerne les adultes. Il est important de recenser les démarches, les outils pédagogiques qui ont fait leurs preuves en la matière pour mieux les diffuser, il est aussi indispensable de recenser les lieux où ces méthodes sont utilisées.

– Enfin, l'action publique semble insuffisamment coordonnée et n'a pas fait l'objet d'une réelle évaluation à ce jour. Il est impératif d'analyser et de repenser le rôle des différents acteurs intervenant dans ce domaine, au niveau tant local que national, et de donner aux structures d'animation et de coordination toute la légitimité dont elles ont besoin pour assurer leurs fonctions.

Nous vous demandons de mener les investigations et conduire les évaluations qui permettront de traduire, dans la réalité, les principes affirmés dans le projet de loi et le programme de prévention et lutte contre les exclusions en ce qui concerne le combat que nous devons mener contre l'illettrisme.

Votre analyse et vos propositions permettront de réorganiser le cadre de l'intervention publique, d'optimiser et de fédérer les moyens mis en œuvre par les partenaires de l'État, à savoir les collectivités territoriales mais aussi les entreprises.

Nous souhaiterions pouvoir disposer de votre rapport d'ici à la fin du mois d'octobre, de telle sorte que les conséquences soient tirées aussi rapidement que possible pour mettre en place ce volet du programme de lutte contre les exclusions.

Pour vous aider dans votre mission, vous pouvez naturellement solliciter les services du ministère de l'emploi et de la solidarité et bénéficierez notamment du soutien de la DGEFP et de la DIIJ, et bien sûr du Groupe permanent de lutte contre l'illettrisme.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

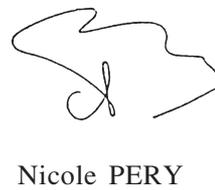
M. Aubry

La ministre de l'Emploi
et de la Solidarité



Martine AUBRY

La secrétaire d'État
à la Formation professionnelle



Nicole PERY

Liste des organismes et personnes rencontrés

Administrations centrales

Ministère de la Défense

Direction centrale du service national (Général de division Jean-Pierre Fassier)

Ministère de l'Éducation nationale, de la recherche et de la technologie

Cabinet de Claude Allègre
(Catherine Moisan, Inspecteur général de l'Éducation nationale)

Cabinet de Ségolène Royal
(Jean Hebrard, Inspecteur général de l'Éducation nationale – M^{me} Vaile, Conseiller technique)

Direction de l'enseignement scolaire (DESCO)
– sous-direction des enseignements des écoles et des formations générales et technologiques des collèges et lycées (Jocelyne Collet Sassere, sous-directeur – Jean-François Jamet)
– sous-direction des formations professionnelles (Christian Duc, sous-directeur – Patrick Chauvet, Anne Cousin)

Institut national de recherche pédagogique (INRP) (Philippe Meirieu, Directeur)

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité

Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP)
– sous-direction de la formation tout au long de la vie (Viviane Apied, sous-directeur – Mylène Demauve, Valérie Suchod)
– sous-direction des marchés de l'emploi et de la formation professionnelle (Amid Bendouba, Claire Boiteux, Michel Tetard, Iota +)
– département FSE et programme communautaire (Huguette Brunel, Philippe Leraitre, Marc Osanno)
– département de l'animation et du suivi de l'action territoriale (Christian Laroche)

Délégation interministérielle à l'insertion des jeunes (DIIJ) (Hubert Peurichard, Délégué – Hervé Serieyx, ancien Délégué – Daniel Blary)

Délégation interministérielle au revenu minimum d'insertion (DIRMI) (François Landais, secrétaire général – Yasna Ramon)

Groupe permanent de lutte contre l'illettrisme (GPLI) (Pierre Lequiller, Président – Véronique Esperandieu, secrétaire générale – Hervé Duchauffour, Martine d'Halluin, Jean Vogler)

Inspection générale des affaires sociales (IGAS) (Madame Larger, Monsieur Tricoire)

Ministère de la Fonction publique, de la réforme de l'État et de la décentralisation

Cabinet d'Emile Zuccarelli (M^{me} Lévêque)

Ministère de l'Intérieur – Secrétariat d'État à l'Outre-mer

Cabinet de Jean-Jack Queyranne (Jean-Claude Cadenet, conseiller technique – M^{me} Plasse)

Ministère de la Justice

Direction de l'administration pénitentiaire (Bertrand Wallon, Jean-Pierre Laurent, Anne Trebuck)

Direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) (M^{me} Dominique Brossier)

Ministère de la Ville

Cabinet de Claude Bartolone (Marie Raynal, conseiller technique)

Réunions régionales organisées par les DRTEFP

Bretagne

Atelier permanent de lutte contre l'illettrisme (APLI) de Brest « Espaces Formation » (Jean-Philippe Demolder)

Atelier permanent de lutte contre l'illettrisme (APLI) de Fougères « Mieux lire – mieux écrire » (Gilles Morfoisse)

Atelier permanent de lutte contre l'illettrisme (APLI) de Lanester « atelier Eole » (Michèle Hirtz)

Centre communal d'action sociale (CCAS) de Rennes (Michel Millot, Evelyne Sammani)

Centre institutionnel de bilan de compétence (CIBC) des Côtes d'Armor (François Gilanton, Directeur)

Centre institutionnel de bilan de compétence (CIBC) du Finistère (Paul Robert, Directeur)

Centre régional de ressources et d'innovation pédagogique (CRRIP ARIFOPE) (Evelyne Lambert)

Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DDTEFP) du Morbihan (correspondant GPLI : Patrick Argente)

Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DRTEFP) (Michel Benquet, Directeur – Luc le Corvel)

Mission locale pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de Rennes (Nicole Bocquel)

Mission locale rurale du pays de Fougères (Marie-Françoise Daveau)

Visite sur le site de Fougères, en Ille-et-Vilaine

Limousin

Chambre de commerce et d'industrie de Guéret (CCI 23) (Martine Petrus, François Barnaud)

Chef d'Escadrons Conseiller pour l'emploi EM CMD Limoges Bureau aide reconversion de la circonscription (Jean-Jacques Ithurburu)

Conseil général de la Haute-Vienne – Cellule RMI (M^{me} Dominique Rossignol)

Conseil régional – service formation professionnelle (Maryse Dubois)

Correspondants départementaux de lutte contre l'illettrisme : Corrèze (Patrick Vandebussche), Creuse (Paul Catteau)

Correspondant régional de lutte contre l'illettrisme (Françoise Caillaud)

Délégation académique à la formation continue (DAFCO) (Martine Chopinaud)

Délégation régionale aux droits des femmes (Joëlle Latapie-Sudret)

Direction départementale des affaires sanitaires et sociales (DDASS) (Hélène Roy)

Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DDTEFP) de la Creuse (Jean-Paul Mariaud, Pierrette Coissac), de la Haute-Vienne (Claude Guerin)

Direction régionale de l'AFPA (Jean-Claude Perot)

Direction régionale de la protection judiciaire de la jeunesse (DRPJJ) Centre Poitou-Charentes Limousin (Michèle Molichard)

Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DRTEFP) (Christian Ville, Directeur régional)

Espaces Ressources Pédagogiques du Limousin (ERPL) (Brigitte Blondy, Marie Peyrat)

Fédération compagnonnie des métiers du bâtiment (CMB) (APP) (Fabienne Lacourt)

Foyer du jeune travailleur de Tulle (FJT Tulle) (Jean Bourget)

GRETA de Haute Corrèze (Alain Lagarde)

Institut d'économie sociale familiale – Espace formation de base de la Haute-Vienne (IESP – EFB 87) (Philippe Masson, Marcel Groche, Jean-Pierre Nicaise)

Objectis (Maryvonne Tribot, Florence Guidez)

Union départementale CFDT (Bernadette Tassain)

Visite sur le site de Saint-Léonard de Noblat, en Haute-Vienne

Nord Pas-de-Calais

Délégation académique à la formation continue (DAFCO) (Geneviève Sion)

Délégation régionale du Fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles (DRFAS) (Josette Atzori)

Direction départementale des affaires sanitaires et sociales (DDASS) du Pas-de-Calais (Marc Crunelle, Evelyne Glapa)

Direction départementale de la jeunesse et des sports (DDJS) du Pas-de-Calais (Tina La Resta)

Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DDTEFP) du Pas-de-Calais (Didier Hochart, Pascal Paperstraete), de Nord Lille (Chantal Therouanne)

Direction régionale de l'AFPA (Xavier de Berny)

Direction régionale de l'ANPE (Georges Antoine)

Direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports (DRDJS) (Dominique Walter)

Direction régionale des services pénitentiaires (DRSP) de Lille (Jean-Jacques Lagrene)

Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DRTEFP) (Jean-Paul Chaze, Directeur régional)

Centre de détention de Loos (Rita Queneutte)

Centre régional de ressources pédagogiques (CRRP) (Véronique Eberle, Yves Obre)

Conseil régional (DFPPA : Patrice Granier – DGSS : Muriel Chochois)

Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR) (Olivier Bleuzez, Christian Rault)

Visite sur les sites de Douai et de Loos, dans le Nord

Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Animateurs emploi formation départementaux de l'accord-cadre DRTEFP – DRANPE – DRFAS : Thamina Baillif, Pierre Lauby, Ferhat Tayari, Frédéric Eme, Yves Paicher, Khaled Toumi

Association départementale pour l'emploi intermédiaire (ADPEI) (Alexandra Hotel, Issma Benkhaled)

Association départ d'études et de formation (ADEF) (Stéphane Maria, Directeur – Simone Brigando, Directeur adjoint – Catherine Launay)

Centre ressources illettrisme (CRI) de la région Provence Alpes Côte d'Azur (Michel Bernard, Président – Joëlle Arnodo, Directrice)

Conseil régional (Valérie Berthelot)

Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DDTEFP) des Bouches-du-Rhône (Alain Vetterhoeffter, Directeur départemental – Jean-Pierre Roux, Directeur adjoint)

Délégation régionale du Fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles (DRFAS) (Annie Honnorat)

Direction régionale de la protection judiciaire de la jeunesse (DRPJJ) (Michèle Chaussignand, Christian Froc)

Direction régionale des services pénitentiaires (DRSP) de Marseille (Richard Guasch, Annie Peghon)

Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DRTEFP) (Y. Chambarlhac, Directeur régional – Gisèle Martinez, correspondant GPLI)

DISS Cellule RMI-Insertion (Emmanuelle Frutozo)

GRETA d'Aix en Provence (Philippe Cheminee)

Mission locale d'Aubagne (Heike Vuola)

Visite sur le site d'Aubagne, dans les Bouches-du-Rhône

Rencontres avec des acteurs, chercheurs, personnalités et institutions

AG 3i (Francesco Azzimonti – Liliane Memery)

Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT) (Henri Rouilleault, Directeur général)

Agence nationale pour l'emploi (ANPE) (Michel Bernard, Directeur général – Jean-François Ruth)

Francis Andrieu, Professeur des Universités, Strasbourg

Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie (ACFCI) (Patrice Omnes)

Assemblée nationale (Jean-Michel Marchand, Président du groupe d'étude sur l'Illettrisme)

Assemblée permanente des chambres de métiers (APCM) (M. Prigent)

Association lyonnaise de promotion et d'éducation sociale (ALPES) (Jacques Delorme, chargé de mission du secteur entreprise – M^{me} Boyrivent)

Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) (Gilbert Hyvernât, Directeur général – Patricia Bouillaguet)

Association des Présidents de Conseils généraux (APCG) (Michel Mercier, Président de la commission des affaires sociales)

ATD Quart Monde (Claire Geoffray, Daniel Fayard)

Alain Bentolila, Professeur des Universités, Paris La Sorbonne

Jean-Marie Besse, Professeur des Universités, Lyon II

Diane Bossiere, Directrice de l'Organisme paritaire collecteur interbranchés (OPCIB)

Centre d'animation et de ressources pour l'information sur la formation (CARIF) des Pays de la Loire (Serge Poirier, Directeur)

Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) (Jean-Robert Massimi)

Centre de ressources Enfance famille école (CREFE) de Montélimar (Jacqueline Bacher)

Andrée Chazalotte, Bron

Compagnie générale d'entreprises automobiles (CGEA) (Françoise Sirot, chargée du développement social à la direction des ressources humaines)

Compagnie générale de nettoyage (CGN) (Pascal Decary)

Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) (M^{me} Badre, Jean-Michel Bontin)

Confédération française démocratique du travail (CFDT) (Alain Charbonnier)

Confédération française de l'encadrement (CFE – CGC) (Robert Bonbonnelle)

Confédération générale des petites et moyennes entreprises et du patronat réel (CGPME) (Armand Carillo, Pierre Gilson, Jacques Daumoinx)

Confédération générale du travail (CGT) (M. Joubier, M. Chemouil, M. Regnault)

Conseil général de la Sarthe (M^{me} Beltoise)

Conseil national du patronat français (CNPFF) MEDEF (Alain Dumont)
Croix rouge française (Richard Castera, Directeur général)
Jean Danrey, ingénieur de recherche au CNRS
Colette Dartois, CQFD
Délégation académique à la formation continue (DAFCO) de Lyon (Pierre Megevand, Délégué)
Délégation régionale d'ATD Quart Monde de Rhône-Alpes (François Guillot, Délégué régional – Chantal Pot)
Délégation régionale du Fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles (DRFAS) de Rhône-Alpes (Bernard Chabert)
Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DRTEFP) de Rhône-Alpes (Jean-Claude Bocmaton)
Direction régionale de l'AFPA de Rhône-Alpes (M. Le Gall, M. Villard)
Direction régionale de l'ANPE de Rhône-Alpes (M^{me} Cottet-Emard)
Dôme – médiathèque d'Albertville (Marie-Noëlle Georges)
École Garcia Lorca (Vaulx-en-Velin) (Agnès Bourre, Valérie Ponthieu, Pascale Billard)
École Paul Painlevé (Lyon 3) (M. Lucchi, Directeur – Isabelle Garin – M^{me} Merandon – Malika Seidi)
Espace Formateur (Chantal Vieillard, Directrice), Lyon
FAF Propreté (Ghislaine Vaesken, secrétaire générale)
Benoît Falaize, Professeur IUFM Versailles
Fonds d'action sociale (FAS) (Chantal Lisbonis, Christine Candide)
Fédération de l'éducation nationale (FEN) (M^{me} Lassarre, Jean-Claude Barbarant, P. Maillard)
Fédération syndicale unitaire (FSU) (Monsieur Paget, Madame Sargeni-Chetaud)
Force ouvrière (FO) (Rémy Caillat)
Forges Barriol et Dallièrre (Jean-Paul Faisant, Directeur du personnel)
Benoît Hess, consultant en entreprise
Hospices civils de Lyon (Véronique Richard-Gresle, M^{me} Catherin, M^{me} Desbrosse, M^{me} Meunier)
Inspection académique de Grenoble (Marie-France Motte, correspondant GPLI)
Institut universitaire de formation des maîtres (IUFM) de Grenoble (Bernard Cornu, Directeur)

Institut universitaire de formation des maîtres (IUFM) de Lyon (Alain Bouvier, Directeur – Catherine Perotin)

ISEOR (Marc Bonnet), Ecully

Bernard Lahire, Professeur des universités Lyon II, Institut universitaire de France

M. Leconte Ulaat, Association Entreprises d'insertion

Mairie de Rillieux-la-Pape (contrat de ville) (M^{me} Christiane Chateauvieux, agent de développement insertion par l'économie)

Mairie de Sablé-sur-Sarthe (Didier Sevault, chef du service Éducation-loisirs-emploi)

Maison de la Promotion sociale de Grenoble (Jacques Gerbaux, Directeur – Christiane Cousin, Noël Ferrand, Stanislas Mackiewicz)

Philippe Mehaut, CEREQ

Mission régionale d'information sur l'exclusion (MRIE) de Rhône-Alpes (Patrice Sauvage, Directeur – Vincent Plazy, Directeur-adjoint)

Larbi Nebbou (Formation Développement Action – FDA)

Observatoire national de la lecture (Isabelle Mazel, secrétaire générale)

Préfecture du Rhône (DAI, Pierre Pascal Antonini)

Rectorat de Lyon (Robert Riviere, chef du service académique d'information et d'orientation)

RENAULT (Jean Guinez, Responsable formation Douai)

Réussir l'insertion à Bron (RIB) (Marie-Aude Michiels, Monsieur Guillot)

Bertrand Schwartz, Moderniser sans exclure

Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR) de Rhône-Alpes (Patrick Strzoda, Michel Prost, Annick Lardiere)

SOLLAC (Daniel Atlan, Développement des ressources humaines)

Marcel Spector, Faculté de médecine des Saints Pères – Paris V (Christine Edgar)

Claude Thelot, Inspecteur général de l'INSEE

Trajectoires (Elisabeth Gagneur)

Jean Vanoye, CFDT Rhône-Alpes

Union des industries métallurgiques et minières (UIMM) (Dominique de Calan)

Vivendi (Agnès Audier)

Union nationale des associations familiales (UNAF) (France Picard, Michel Stofflet, Barthélemy Trimaglio)